L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, rue Chartres.

Journal quotidien .... $12 } payable d'avance
Do. trois fois par semaine. $10 }

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS
HENRY CLAY,
DU KENTUCKY.
Soumis à la décision d'une Convention Nationale.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN 13 DECEMBRE 1839.

INCONSEQUENCE DES LOCO FOCOS.

Rien n'est plus propre à démontrer la fausseté des doctrines d'un parti que l'inconséquence qui se laisse apercevoir entre ses actes et ses professions de foi et fidélité; il est évident que celui qui parle d'une façon et agit d'une autre n'a pas confiance en sa propre parole et que par conséquent il trompe ou veut tromper. On n'admet plus de nos jours la maxime "fais ce que je te dis de faire et non ce que je fais moi-même." Mais le parti loco-foco de nos jours ne se contente pas d'agir contrairement à ses doctrines, il est encore aisé de voir en y regardant de plus près qu'il ne se pique même pas d'une bien grande fixité dans ses doctrines. On dirait qu'il espère, au moyen de ces changemens fréquents, se rendre insaisissable et que, nouveau Protée, il croit ainsi échapper plus aisément aux attaques de ses adversaires.

Ces réflexions nous sont suggérées par le message du gouverneur Bagby à la législature de l'Etat de l'Alabama. C'est un document remarquable par les inconséquences qu'il contient, non moins que par la singularité de quelques unes des doctrines qu'il avance.

En parlant des banques, le gouverneur Bagby soutient que la plus funeste erreur commise par ces institutions "consiste à échanger leur capital contre" des billets ou des traites, parce qu'en ce faisant, "dit-il, elles détruisent la proportion qui doit toujours exister entre l'effectif et la circulation." M. Bagby pourrait-il nous dire contre quoi les banques devraient échanger leur capital, puisqu'il ne veut entendre parler ni des billets ni des traites? Peut-être voudrait-il qu'on n'échangeât que contre des espèces! Quelle profondeur!

M. Bagby continue sur ce même sujet et après avoir déclamé, suivant l'usage du parti contre les banques et les excès des banques, contre les commerces et les extravagances du commerce, sans cependant remonter aux causes réelles de tout ce désordre social, il attribue les abus des banques au mode actuel de nomination des directeurs et en conséquence "il recommande à la législature de décider qu'à l'avenir la législature aurait à élire elle-même les directeurs de banques sur une liste double qui lui serait présentée par le gouverneur."

Le gouverneur de l'Alabama "propose encore de diminuer le nombre des directeurs et de leur accorder des émolumens proportionnés à l'importance de leurs fonctions."

Pendant longtemps le cri de ralliement du parti a été: *Le divorce entre le gouvernement et les banques*, et n'est-ce pas une admirable manière d'opérer ce divorce que de donner au pouvoir exécutif le choix des directeurs? Le premier principe de la démocratie est de diminuer autant que possible le pouvoir, l'influence de l'exécutif: et n'est-ce pas une admirable manière de diminuer cette influence que de lui donner la nomination de places largement salariées?

Jusqu'à présent on voit que le gouverneur Bagby sacrifie les banques à son intérêt ou plutôt qu'il les livre à la discrétion de l'exécutif; mais voici que cette rigueur s'adoucit quelques lignes plus bas.

En effet, le gouverneur de l'Alabama croit que la circulation pourrait et devrait être augmentée de cinq millions et il conseille "d'autoriser les banques à émettre des post-notes à une échéance n'excédant pas "douze mois, ou d'exiger des banques qui ne paient "pas en espèces d'augmenter leur circulation de cinq "millions &a."

On ne saurait s'y méprendre, c'est autoriser la plus extravagante anomalie en finances. Quoi, les ennemis du système de-crédit, les ennemis des banques, les hommes qui ont constamment déclamé contre toute circulation qui ne repose pas sur des espèces, proposent de mettre du papier à terme, proposent d'augmenter de cinq millions l'émission des banques qui ne paient pas en espèces! Mais, en vérité c'est à ne pas y croire.

Enfin le gouverneur "recommande à la Législature de donner à chaque banque un marshall spécial pour en faire faire les recouvrements comme si les officiers judiciaires actuellement existants ne suffisaient pas! Nous reviendrons sur ce sujet.

MALLE.

Le service des postes est si mal organisé, les plaintes de toutes parts sont si vives, que nous ne saurions revenir trop souvent sur ce sujet. Dans un article précédent, nous nous sommes bornés à signaler la négligence des chefs de cette administration pour ce qui concerne le service des postes des Etats-Méridionaux; et cette négligence, nous l'avons attribuée au peu de cas qu'ils font du Sud, car il est bien connu aujourd'hui que le Nord est autrement servi que nous—c'est là du moins notre conviction intime, et elle est partagée par tous ceux qui sont à même d'apprécier la conduite de nos gouvernans. Ce ne sont point des plaintes que nous venons faire entendre aujourd'hui—des plaintes, on en a tant fait depuis quelques années, que ceux auxquels elles s'adressent ont eu le temps de s'y habituer; mais c'est une accusation fondée sur des faits qu'on ne saurait démentir, car ils sont connus de tout le monde.

Depuis six semaines, la malle a manqué trois fois par semaine, terme moyen. Il y a environ dix jours, elle a manqué sept jours de suite. Enfin après une semaine d'attente deux ou trois malles arriérées nous sont parvenues. Puis pendant deux jours, trois deux jours seulement, elle est arrivée régulièrement; depuis, cela a toujours été la même irrégularité. Samedi le bateau qui fait le service de la poste entre la Nelle Orléans et la Mobile n'est pas arrivé du tout; et il nous a apporté dimanche dans la soirée la malle de samedi. Lundi, la malle a manqué audelà de la Mobile; mardi, audelà de Charleston, mercredi aucun bateau n'est venu, et hier rien n'était encore arrivé au moment où nous écrivons ces lignes. Ceci sont des faits qui parlent plus haut que tout ce que nous pourrions dire.

Si nous examinons les causes de cette irrégularité excessive, nous les trouvons d'abord dans la mauvaise organisation du service, dans la négligence des autorités supérieures pour tout ce qui y a trait, puis dans les licences que prennent les conducteurs des malles-postes. Ces messieurs suivent à ravir l'exemple de leurs maîtres: une personne qui est venue de New York par la route que parcourt la malle, nous assure qu'elle a vu dans plusieurs relais entasser des vingtaines de sacs de journaux ou de lettres dans les écuries, pour donner la place qu'ils occupaient à des voyageurs; c'est de cette manière que les conducteurs se créent de fort jolis revenus; chacun en souffre, il est vrai; cela peut compromettre des intérêts fort graves, mais cela importe fort peu à ces messieurs; leurs chefs sont contents; pourquoi ne le seraient-ils pas eux aussi?

Il est encore une cause de l'irrégularité du service entre notre ville et la Mobile: c'est que l'entrepreneur de cette ligne n'a pas un nombre de bateaux suffisant, ou qu'il y a mauvaise organisation dans les heures du départ et celles de l'arrivée des bateaux.

Si nous n'avions déjà épuisé tous les moyens pour attirer l'attention de la direction générale des postes sur les abus que nous venons de signaler, nous pourrions espérer que dans cette circonstance l'urgence du mal les ferait sortir de l'apathie dans laquelle ils demeurent depuis quelques années; mais pour le répétons, le dédain qui a toujours accueilli nos plaintes et nos réclamations, quelque justes qu'elles aient été, nous a bientôt désabusés; et nous avons commencé à perdre tout espoir de voir réformer cet état de choses, aussi long-temps que nous aurons les mêmes hommes au pouvoir.

THEATRE D'ORLEANS.

Anna Boleyn a obtenu un grand succès hier soir. Mlle. Calvé dans le rôle d'Anna a déployée une énergie remarquable qui lui a valu de nombreux applaudissemens durant le cours de la pièce et l'a fait rappeler après la chûte du rideau. Son triomphe a été complet, et celui de la pièce est assuré.

COURSES.

Des chevaux renommés se sont disputés hier le prix des courses. *Sara Bladen* était celui des coureurs pour lequel penchaient tous les amateurs. *Pressure* a parfaitement bien couru, quoiqu'on crût ses forces affaiblies par une course de quatre milles qu'il a fait dernièrement à Bayou Sarah. Un plus grand nombre de personnes entouraient hier l'enceinte; cependant, malgré la beauté du temps, on n'a pu remarquer aucune dame. La distance à parcourir était de trois milles et dans les deux courses, *Sarah Bladen* est arrivée la première, *Pressure* la second, *Eloise* la troisième et *Cucullu* la quatrième.

☞Nous sommes priés d'appeler l'attention des amateurs à la vente de deux beaux esclaves, excellents cavaliers, très intelligents, pesant chacun environ 95 livres, qui aura lieu cette après midi, à la course de la Métairie, immédiatement après la course de 4 milles, par le ministère de MM. Beard & Kendig, encanteurs.

L'impartialité dont nous nous sommes faits une règle nous impose l'obligation de publier la communication suivante:

Messieurs les Editeurs de l'Abeille,

Dans un temps de gêne générale et d'une disette pécuniaire, sans exemple à la Nouvelle-Orléans, il ne serait pas hors de propos, sans doute, était surtout à la veille de la nouvelle année, de dire un mot sur l'ordonnance que l'honorable conseil de ville a passée, il y a déjà quelques mois, portant à $300 la licence de tout teneur de café, pension de matelots et ouvriers avec buvette, cabaret, taverne, &c.

Comme il est probable que l'autorité compétente voudra faire mettre ladite ordonnance à exécution, et comme ceci intéresse deux ou trois mille personnes qui vivent d'un commerce mesquin ou d'une industrie précaire, il serait à désirer, messieurs, que vous, qui avez la plume mieux taillée que la nôtre, voulussiez bien développer le même sujet, pour montrer que si cette ordonnance est légale, elle pèche du moins par la disproportion dans sa distribution.

En d'abord, si l'on nous dit que les cafés de la Bourse, du Commerce, de l'Agosta, de l'Arcade-Banks, de City-Hôtel, &c., quelques cabarets de vin les halles et autres parties de la ville payent $300, on peut passer là-dessus; mais si l'on pense qu'un petit cabaret situé par exemple dans les rues des Marais, Roman, Prieur, et à la maison Clark, et qui souvent n'ont pas $500 de capital, payent $300 de licence, on verra nécessairement qu'il n'y a pas là de proportion.

Dans ces quartiers du centre de commerce, vous verrez toute la journée jusqu'à minuit, les gens qui entrent en groupes pour acheter le cordial où trois ou quatre sociétés suffisent à peine; tandis que dans ces endroits cités par nous des heures entières sans voir entrer une personne et si vous y restez jusqu'à ce qu'il arrive une petite goutte pour acheter, vous lui entendrez dire au maître ou au garçon: [illegible]; quartille d'huile, la grappe de poisson et quartille de sel et la grappe de poisson. Et avec ces ressources que l'on peut payer $300 de licence, $10 de taxes et $5 de patente.

J'ai trop bonne opinion de l'honorable conseil de ville et je suis plus que persuadé que si, séance tenante, monsieur le président du conseil faisait cette question à chaque membre en particulier: croyez-vous en votre âme et conscience qu'il soit juste qu'un petit cabaretier du fond du faubourg Tremé doive payer la même licence pour le débit des liqueurs spiritueuses que les cafés et cabarets-groceries du centre de la ville? la réponse serait .... non.

On pourra nous dire que c'est pour diminuer le nombre de ces maisons que le conseil de ville augmente ces licences et qu'il veut par ce moyen en faire fermer la moitié. Mais faut-il donc qu'il n'y ait que l'homme aisé qui puisse en tenir? faut-il que le pauvre qui n'a pas d'autre industrie, abandonne son petit détail qui à peine lui donne du pain, et qu'il ferme sa maison? N'y a-t-il pas d'autres moyens plus efficaces et moins oppressifs? Il me semble qu'il n'y a pas long-temps l'on a usé d'un moyen qui n'a pas laissé de produire un bon effet. Lorsque la police voyait dans un cabaret un esclave ivre ou un attroupement ou quelque désordre, on le conduisait à la geôle, on le faisait châtier et l'on mettait à l'amende le cabaretier qui permettait ces attroupemens et tolérait le désordre dans sa maison. Soit enfin par ce moyen ou par quelque autre que l'on a pu ou que l'on pourra trouver, il est facile d'obtenir un bon effet. Et si je ne me trompe, il y a plus de quatre mois qu'on n'a vu aucun grand rassemblement d'esclaves dans aucune de ces maisons ni aucun cabaretier mis à l'amende pour être contrevenu aux ordonnances de police. Certes, s'il fallait arracher la vigne, parce que quelques hommes font mauvais usage du vin, le remède serait pire que le mal, et la majorité des hommes protesterait contre son application.

C'est assez étonnant que dans une ville comme celle-ci, qui peut se glorifier de sa franche et loyale hospitalité et qui semble inviter toutes les classes à venir jouir de sa douce et ineffaçable liberté, les impôts pèsent presque toujours sur la partie non aisée de la population. Si l'on s'arrête à une pension de matelots ou taverne qui sont si nécessaires pour toute sorte d'arrivans et de travailleurs on les voit également chargés de cette énorme licence. Et cependant tout pauvres que ces établissemens sont le plus communément ils sont obligés de fournir aux matelots qui n'ont pas reçu leurs gages, à l'ouvrier qui ne travaille pas faute de l'ouvrage et le plus souvent aux gardes et employés de la ville à qui cette même ville doit quelques fois trois ou quatre mois de service. Que de fois des gardes de ville, des lampistes ne se sont ils pas vus dans la nécessité d'avoir tous les jours recours pendant des mois entiers pour avoir les objets nécessaires à la vie, à un cabaretier voisin ou de confiance, qui souvent n'avait pas lui même de quoi payer sa licence au commencement du trimestre? Et ce sont ceux là qui paieront $311, et les gros commerçans qui font $500 ou $1000 d'affaires par jour n'en paieront que le tiers. A cela nous dirons qu'il n'y a pas de proportion dans la distribution du prix des licences et le répéterons.

CINQ CENT CITOYENS ET PLUS.

(Communiqué)

Ayant été souvent témoin de l'impartialité avec laquelle M. Paul Bertus, recorder de la première municipalité, remplit la place laborieuse qu'il occupe depuis nombre d'années, je n'ai pu m'empêcher de douter de la véracité d'un certain article signé un *Espagnol* et adressé aux éditeurs de l'Abeille. Aussi me suis je empressé de prendre quelques informations relativement aux reproches qui lui sont adressés et elles sont telles que je dois déclarer au public que tout ce qu'avance le *superbe Espagnol* dans cet écrit, est un tissu de mensonges et rien que mensonges.

En effet deux esclaves étaient accusés devant ce magistrat, l'un appartenant à un nommé Rubira, d'avoir jeté des ordures sur la levée contrairement à une ordonnance générale, et l'autre, appartenant à Mr Antoine Du Boc d'avoir aussi jeté des matières fécales sur la levée, presque à toucher les postes d'huîtres. Il en est résulté que le recorder en vertu de l'ordonnance spéciale a fait châtier l'esclave de M. Du Buc, ce monsieur ayant préféré qu'il fut puni au lieu de payer l'amende; quant à l'autre, le recorder *ne pouvant pas le faire châtier*, il s'en est tenu à l'ordonnance générale et l'esclave n'a point été puni; mais Rubira, son maître, a payé l'amende et de là a conclu que les deux esclaves avaient commis le même délit et que par conséquent le recorder au lieu de le mettre à l'amende aurait dû faire châtier le malheureux esclave.

Plein de cette idée que fait le superbe Espagnol? Il se retire de mauvaise humeur du bureau de recorder, se rend à la geole de police et là il *ordonne* que l'esclave qui venait de lui coûter dix piastres soit flagellé, demande contient au geolier constatant le châtiment, revient au bureau du recorder et en lui présentant le fatal certificat il lui réclame l'amende qu'il avait payée en faisant valoir le châtiment du malheureux esclave: le recorder refuse.... et voilà comme on écrit l'histoire.

UN AMI DE LA VERITE.

ORDONNANCE

Supplémentaire à l'ordonnance concernant la salubrité publique.

Toute personne qui jettera, videra ou permettra de quelque manière que ce soit, que l'on jette ou vide dans les rigoles des banquettes ou trottoirs, sur lesdites banquettes ou trottoirs, dans les canaux, fossés des rues, sur la Levée ou sur les bords du Mississipi, ou auprès d'aucuns lieux fréquentés, aucunes matières fécales, ordures et immondices quelconques, aucunes eaux gâtées et croupissantes exhalant des odeurs fétides et nuisibles à la salubrité publique, paiera une *amende* qui ne sera pas moindre de *dix piastres*, dont moitié au profit du dénonciateur, et l'autre moitié au profit de la corporation.

Approuvé le 9 août 1826.

ORDONNANCE

Supplémentaire aux ordonnances sur la salubrité publique.

Art. 2. Nul ne pourra à l'avenir vider aucuns bidons ou vaisseaux près des emplacemens d'huîtres; et toute personne libre qui violera aucune des dispositions de la présente ordonnance, *payera une amende* qui ne sera pas moindre de cinq piastres, et qui n'excédera pas vingt piastres; et si c'est un esclave il recevra à la geole de police non moins de cinq *coups de fouet*, et non plus de vingt-cinq, à moins que son maître ne veuille payer la susdite amende.

Passé le 20 novembre 1830. (Non rejetée par le maire.)

TRIBUNAUX.

Le montre et les cachets pour 25 sous! s'écriait un soir au abords du théâtre de l'Ambigu le nommé Vétéran, venez voir, messieurs, venez voir, c'est une véritable occasion. Le fabricant s'est ruiné, messieurs, a confectionner ces ouvrages à si bas prix, et c'est par suite de la fermeture de ses ateliers que je puis, moi, vous offrir un aussi bon marché. C'est la dernière, messieurs, c'est la dernière, qu'est-ce qui la veut?

—Moi, répond enfin un sergent de ville que l'honnête brocanteur n'avait pas aperçu. En même temps une main de fer tomba rudement sur ses épaules.

—Mais, monsieur, lâchez-moi; je ne vous ai rien fait; cette montre m'appartient, je puis la vendre.

—Pas à cette heure-ci en ce lieu: vous voyez bien que vous encombrez la voie publique.

—Je vous jure, sergent, que je n'encombre rien du tout.

—Vous faites rassemblement, vous amassez la foule.

—J'amasse la foule, moi! il y a trois quarts d'heure que je suis là et je n'ai encore pu rassembler qu'un enfant de cinq ans qui est devant moi planté comme un piquet depuis mon installation: si vous appelez cela de la foule!

—Allons, pas de raisonnemens, suivez-moi.....

—Où allons-nous?

En prison.

—En prison! tu le verras bien, Pierre.....

Et aussitôt Vétéran fait un effort surhumain pour se dégager des serres de son vautour. Hélas! il n'avait réussi qu'à appeler une infortune de plus sur sa tête; le collet de son habit n'était déchiré. Mais le sergent de ville n'avait pas lâché sa proie. A la vue du dommage causé sur son costume, Vétéran s'exaspère, méconnaissant les principes de prudence et de modération dont on ne doit jamais s'écarter vis à vis de l'autorité, sous quelque forme qu'elle se produise, il se répandit en injures et en grossièretés contre l'agent de la force publique. Celui-ci, calme et digne comme le véritable pouvoir, se contenta de conduire son homme au poste, sans même daigner lui adresser un reproche une réprimande. Mais le corps de garde devait être le théâtre d'une péripétie nouvelle à ajouter à ce drame lugubre qui devait se dérouler dans l'ombre. Au moment où les portes du cachot, vulgairement appelé *violon*, allaient se refermer sur l'infortune Vétéran, la victime jette un dernier regard sur son bourreau qui, toujours impassible, tenait une lanterne d'une main et son prisonnier de l'autre.—Oh! ciel, que vois-je! fait le marchand de montres.—Est-ce que je m'abuse! s'écrie le sergent.—C'est vous.—C'est toi.—Mon oncle!—Mon neveu!....

Cette reconnaissance de famille n'alla pas plus loin, et fidèles à ses devoirs, sourd à toutes considérations sentimentales, le sergent de ville poussa les verroux sur son oncle, le marchand en contravention.

Aujourd'hui Vétéran paraissait devant la police municipale.

Le président.—Vous avez été surpris cherchant à attirer les chalands aux abords d'un théâtre.

Vétéran.—Si l'intention est prise pour le fait, je suis coupable, j'ai cherché à attirer le chaland, c'est vrai, mais je ne l'ai point attiré, mon coquin de neveu est là pour le dire.

Le président.—Votre neveu.

Vétéran.—Oui, M. le juge, il est mon neveu, mon vrai neveu, le fils de ma sœur, celui qui m'a mis là tantôt dessus; n'est-ce pas que pour un parent ce procédé n'est pas très propre?

Le président.—Le sergent a fait son devoir; mais il paraît qu'à part la contravention, vous l'avez fortement injurié.

Vétéran.—Tiens, faut-il pas se gêner avec son neveu! je lui aurais administré quelque bonne bourrade, quelque bon renfoncement, que j'aurais encore été dans mon droit, y me semble: ces choses se font en famille.

Le président.—L'agent était dans l'exercice de ses fonctions, vous deviez le respecter.

Vétéran.—Le respecter, ce morveux-là; si je l'avais reconnu plus tôt, il n'en aurait pas été quitte pour des *épithètes*.

M. président.—Vous voyez bien qu'avant même de l'avoir reconnu pour votre parent vous l'avez chargé d'invectives.

Vétéran.—C'était par pressentiment (on rit); comme qui dirait la voix du sang qui parlait, un instinct secret qui me disait: mais fiche-lui donc des sottises, cogne donc, bûche donc, *ce n'est pas la force publique*, c'est ton neveu; pourtant vous voyez que je n'ai pas écouté la voix du sang jusqu'au bout, puisque je ne lui ai pas flanqué tant seulement une calotte.

Le président.—Et vous avez bien fait, car *la voix du sang* aurait pu vous conduire ainsi jusqu'en police correctionnelle.

Vétéran est condamné à 5 fr. d'amende. Il s'écrie en se retirant: *Ayez donc des neveux pour qu'ils vous emballent! merci!* [L'Audience.]

L'HOSPITALITE RECOMPENSEE.

Anecdote Russe traduite de l'anglais.

Le Czar Iwan qui régnait en Russie vers le milieu du seizième siècle, avait l'habitude de sortir déguisé pour découvrir par lui même ce que le peuple pensait de son gouvernement. Un jour, durant une promenade qu'il faisait tout seul aux environs de Moscou, il arriva dans un petit village: la comme s'il était accablé de fatigue, il s'en vint demander l'hospitalité à la porte de plusieurs habitations. Il avait des habits déchirés, un air misérable, et ce qui aurait dû exciter la compassion des villageois et le faire recevoir chez eux, lui valut partout les plus durs refus. Plein d'indignation d'une pareille conduite, le Czar allait quitter ce lieu lorsqu'il aperçut une maison où il n'était pas encore allé implorer assistance: c'était la plus pauvre cabane du village. L'empereur se dirigea vers cette cabane et frappa à la porte; un paysan vint lui ouvrir et lui demanda ce qu'il désirait. "Je suis presque mort de fatigue et de faim, répondit le Czar, pouvez vous me donner un asile pour cette nuit"—"Hélas, dit le paysan en le prenant par la main, vous n'aurez ici qu'un bien misérable gîte et vous arrivez dans un triste moment. Ma femme est en mal d'enfant, ses cris vous empêcheront de dormir; mais entrez toujours, car vous serez au moins à l'abri du froid, et le peu que nous avons, nous vous l'offrirons de grand cœur."

Le paysan introduisit alors le Czar dans une petite chambre toute pleine d'enfans—deux d'entr'eux dans un berceau dormaient du plus profond sommeil, une petite fille, de trois ans environ, dormait aussi, auprès du berceau, étendue sur une couverture grossière; tandis que ses deux sœurs, l'une âgée de cinq ans, l'autre de sept, étaient agenouillées priant et implorant Dieu pour leur mère, qui était dans la chambre voisine et dont on entendait distinctement les plaintes et les gémissemens. "Mettez vous là, dit le paysan à l'empereur, je m'en vais chercher quelque chose pour votre souper." Il sortit et revint bientôt portant du pain noir des œufs et du miel. "Voilà tout ce que je puis vous offrir, dit-il, partagez cela avec mes enfans; pour moi, je vais aller soigner ma pauvre femme." "Votre charité, votre hospitalité, dit le Czar d'un ton pénétré, feront descendre la bénédiction sur votre maison. Le ciel ne laissera pas, j'en suis certain, tant de bonté sans récompense." "Priez Dieu, mon ami, répondit le paysan en montrant la chambre de sa femme, priez le Dieu, Tout Puissant pour qu'elle soit heureusement délivrée de toutes ses souffrances; c'est là tout ce que je désire!"—"Et n'est-ce là tout ce que je désire pour être heureux."—Pas autre chose! Voyez par vous même si je ne suis pas heureux: j'ai cinq enfans; des femmes que j'aime et qui m'aime, un père et une mère tous les deux en bonne santé, et mon travail suffit à les faire vivre tous."—"Votre père et votre mère vivent-ils avec vous?"—"Certainement! Ils sont en ce moment auprès de ma femme dans la chambre voisine."—"Mais votre maison est bien petite!"

Le paysan, sans répondre, entra chez sa femme qui une heure après le rendit père d'un fils. Dans le transport de sa joie, il vint le présenter au Czar—"Regardez, lui dit-il, voyez quel bel enfant! comme il est vigoureux! que Dieu me le conserve comme il a fait des autres!" Le Czar était touché de cette scène, il prit l'enfant dans ses bras:—"Je vois, dit-il, à la physionomie de cet enfant qu'il arrivera à une grande fortune." Le paysan sourit en entendant cette prédiction, et on fit entrer les deux filles ainées vinrent avec leur grand-mère pour reprendre l'enfant; la plus jeune les suivit aussi; et alors le paysan se couchant sur quelques bottes de paille étendues dans un coin, engagea l'étranger à en faire autant. Au bout de quelques minutes le paysan dormait d'un profond et paisible sommeil; mais le Czar, assis sur son séant, jetait sur la scène qui l'entourait des regards attendris: il contemplait avec émotion les enfans et le père endormis. Rien ne troublait le silence qui régnait dans la cabane:—"Quel calme! disait l'empereur en lui-même. Quelle délicieuse tranquillité! L'avarice, l'ambition, les soupçons, les remords ne sont jamais entrés ici. Ah! qu'il est doux le sommeil de l'innocence!" Ce fut au milieu de pareilles réflexions et sur ce pauvre lit que le puissant empereur de toutes les Russies, passa toute cette nuit!

Le paysan s'éveilla au point du jour, et son hôte, en prenant congé de lui, lui dit: "Je retourne à Moscou, mon ami; je connais dans cette ville un homme riche et bien faisant auquel j'aurai soin de faire savoir le traitement plein d'humanité que j'ai reçu de vous. Je puis promettre qu'il sera le parrain de votre enfant. Promettez-moi donc que vous m'attendrez, et que je pourrai assister au baptême. Je serai de retour dans trois heures au plus tard. "Le paysan ne comptait pas beaucoup sur une pareille promesse, mais par bonté d'âme il consentit à la demande de l'étranger, qui partit sur le champ.

Les trois heures furent bientôt passées et personne ne parut. Le paysan se mit en devoir de transporter à l'église le nouveau né, et sa famille était prête à le suivre; mais au moment où l'on allait quitter la cabane, on entendit tout à coup un grand bruit de chevaux et de voitures; et l'on vit bientôt paraître une multitude de cavaliers et une suite nombreuse d'équipages superbes. Le paysan reconnut sur le champ les gardes impériales et sa famille s'en alla avec ses enfans de venir voir passer l'empereur. Tous arrivèrent à la hâte et se placèrent devant la porte; ils virent alors les cavaliers et les équipages se former en cercle, et une voiture magnifique s'arrêter précisément devant eux: Les gardes éloignèrent la foule qui s'était rassemblée dans l'espérance de voir son souverain; la portière de la voiture s'ouvrit; le czar parut, s'avança vers son hôte et lui dit: "Je vous ai promis un parrain et je viens tenir ma promesse; donnez-moi votre fils et allons à l'église." Le paysan était stupéfait, tantôt regardant l'Empereur avec une émotion mêlée d'étonnement et de joie, tantôt considérant les habits magnifiques et les précieux joyaux dont étaient couverts les courtisans qui l'entouraient. Au milieu de toute cette pompe, il ne pouvait reconnaître le pauvre étranger qui avait passé la nuit avec lui sur la paille. L'Empereur jouit quelques minutes en silence de sa perplexité, puis s'adressant à lui: "Hier vous avez rempli les devoirs de l'hospitalité; aujourd'hui je viens accomplir le devoir le plus doux d'un Souverain, celui de récompenser la vertu. Je ne vous sortirai pas d'un état que vous honorez si bien, et je ne vous enleverai pas une innocence et une tranquillité que je vous envie; mais je veux vous procurer tout ce qui pourra vous être utile. Vous aurez de nombreux troupeaux, de riches pâturages et une maison dans laquelle vous pourrez exercer tout à votre aise les devoirs de l'hospitalité. Je me charge de votre nouveau né; et souvenez-vous, ajouta l'Empereur en souriant, que je vous ai annoncé qu'il ferait un beau chemin." Le bon paysan était muet de saisissement; mais il versait des larmes de joie et de reconnaissance; il courut chercher son fils, l'apporta et le déposa respectueusement aux pieds de l'Empereur. Cet excellent souverain était tellement ému il prit l'enfant dans ses bras et le porta à l'église; et quand la cérémonie fut terminée, il le rapporta à la cabane, pour que sa mère le nourrit elle-même, et il donna l'ordre qu'on le lui envoya aussitôt qu'il serait sevré.

Le Czar tint religieusement sa promesse; il fit élever l'enfant dans son palais, pourvut amplement à son avenir et ne cessa jamais de répandre ses bien faits sur le vertueux paysan et sa famille.

RECAPITULATION DES VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Beard & Kendig, à 10 heures, sur la Levée, en face la presse à Coton d'Orléans—50,000 briques.
Par les mêmes, à 4 heures, dans la rue Baronne, près la rue Julie—Meubles.
Par Hewlett & Cenas, à 4 1/2 heures, à la Presse à Coton d'Orléans—120 balles coton avarié.
Par Hewlett & Cenas, à 4 1/2 heures, sur la Levée en face la rue Gravier—Coton avarié.
Par Beard & Kendig, à la Métairie, après la course—Deux esclaves, bons cavaliers.
Par les mêmes, à 4 heures, dans la rue Baronne, près la rue Julie—Voiture.

Nous sommes autorisés à annoncer, que M. J. F. Barthelemy est candidat pour alderman du troisième district de la Troisième municipalité.
10 déc VOX POPULI.

Messieurs les Editeurs,
Ayez la bonté d'annoncer Mr. JOSEPH KENNEDY, comme candidat pour maire de la ville, à la prochaine élection, et il sera soutenu par
UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

☞Nous sommes autorisés à annoncer qu'à la demande d'un grand nombre des citoyens des trois municipalités, M. WILLIAM FRERET, a consenti à se présenter comme candidat à la place de maire à la prochaine élection.

Messieurs les Editeurs.
Vous êtes priés d'annoncer dans votre estimable journal que LOUIS U. GAIENNIE, Esq. sera soutenu comme maire à la prochaine élection et qu'il obtiendra les votes des
1ère, 2de et 3ème MUNICIPALITES.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.
Navire Moslem, McLarren, Liverpool, S & J P Whitney
Brick Alvenus, Scholfield, New York, Bedford & Beck
Leonidas, Staples, Charleston, D Marston
Steamer Belle of Missouri, Finch, capit

ARRIVES.
Bateau de remorque Pilot, Clark, des Passes, ayant mis en mer le navire Burmah et à l'ancre en dedans de la passe S. O. le navire London—il a amené dans le port les bricks Borodino, Kenhawa et la goël. Altimena en rade; rien de nouveau dans la rivière.
Brick Borodino, Chase, en 20 jours de New York, au capitaine.
Brick Kenhawa, Welch, en 12 jours des côtes N. E. de Cuba, à J W Zacharie & co
Goël. Alciope, Eldredge, en 24 jours de Salem, au capitaine.
Steamer Baton Rouge, Sellick, du Bayou Sarah, avec du coton, etc.
Steamer Ellen Douglass, Riley, de Natchez, avec du coton, etc.
Steamer Panola, Mosby, de Cincinnati, chargé de produits.
Steamer Fair Play, Moore, de Maysville, chargé de produits.
Steamer Levant, Laurent, du Bayou Sarah, avec du coton, &c.
Steamer Tomochichi, Gillet, des Attakapas, avec du coton, etc.

☞Les dames chargées de la vente qui doit avoir lieu dans la Salle St. Louis, invitent le public à s'y rendre le mercredi 18 du courant, depuis 5 heures du soir jusqu'à 10 heures; et les trois jours suivans, de 10 heures du matin à 10 heures du soir. Le produit de cette vente est destiné à la construction de l'Asile qui doit recevoir les 150 orphelines confiées aux soins des sœurs de la charité. Tous les objets qui seront offerts à cette vente, seront des prix très modérés.
Le prix d'entrée est de 25 cents.
MME. DUPLESSIS, présidente.
11 d MME. LAWRANCE, secrétaire.

Les Institutions suivantes, savoir:
LA BANQUE DES CITOYENS,
LA BANQUE DE L'UNION,
LA BANQUE DU CANAL.
RECEVRONT des dépôts spéciaux de la somme de cent piastres ou plus, lesquels dépôts doivent rester au crédit du déposant, qui recevra des banques sus-nommées un certificat sur lequel les soussignés délivreront des billets de la Grande Loterie des biens-fonds:
☞L'Arcade de Banks,
L'Hôtel de Bishop, &c. &c.
SCHMIDT & HAMILTON,
Sous le Verandah, opposé à la Librairie de Mrs. E. Johns & Co. 11 déc—4s

JE soussigné, HERMOGENE CANTRELLE, nommé par Mr. Lucien Hermann Notaire Public, pour être présent et voir déposer dans la roue qui doit servir au tirage de la Grande Loterie de Propriétés foncières dont Messrs. Schmidt et Hamilton sont directeurs, tous les numéros de la dite Loterie, certifie par les présentes, que j'ai assisté comme témoin, au dépôt de chacun des numéros, qui a été fait aujourd'hui dans la dite roue, et que les dits numéros ainsi déposés, ont été préalablement exposés aux regards du public.
Numéros déposés, jusqu'à ce jour, 11,000.
Nouvelle Orléans, 12 décembre, 1839.
12 déc (Signé) H. CANTRELLE.

JE soussigné, LUCIEN HERMANN, Notaire Public certifie par les présents que Mr. Hermogène Cantrelle a été nommé par moi, pour assister comme témoin au dépôt des numéros dans la roue qui doit servir au tirage de la grande Loterie de Propriétés foncières dont Messrs. Schmidt et Hamilton sont directeurs, et qu'après avoir fermé la dite roue et y avoir apposé mon sceau, j'en ai pris la clef pour être gardée par moi jusqu'à la prochaine ouverture de la dite roue.
Nouvelle Orléans, 11 décembre, 1839.
13 déc LUCIEN HERMANN, Not. Pub.

☞Le navire COLUMBIA, pour Galveston, Texas, partira positivement aujourd'hui, 13 courant, à 4 heures de l'après-midi. Les passagers sont priés de se trouver à bord à l'heure ci dessus et les chargeurs sont requis d'expédier leurs marchandises avant. 11. 13d

☞Les draps 663, 1320, 204 et 1456 sont priés de remettre leurs reçus pour les effets qu'ils ont débarqués de la barque Josephine, à la rue de la Douane, no 16. 13déc

☞AVIS—Le paquebot KENTUCKY, de Boston, est maintenant en déchargement au quai de la rue St. Joseph. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs effets sur la levée. 12d

☞Les consignataires de 200 sacs café, marqués S. et 108 doz. paniers peintures, consignés à ordre, sont priés de donner notice au commis sur la levée, autrement ils seront emmagasinés à leurs dépens.
12 d STETSON & AVERY, 88 Gravier.

☞Le consignataire de 50 barrillets clous, reçus par le brick Agenoria de Providence est requis de venir les réclamer, payer le fret et les frais et les enlever.
11 d J. B. BAILY, 14 Bienville.

☞Le brick DANIEL WEBSTER, de Charleston, est en déchargement au Picayune tier. Les consignataires sont requis de venir recevoir leurs marchandises. J. A. BARELLI & co, 61 Commune. 11d

CHARLES S. HARRISSON & Co.
Marchands à commission et expéditeurs,
6 déc No. 24, rue Poydras.

MOSCHETTIERI DI MONTE VERNON.
La Musica della Compagnia non s'impegnerà in alcun servizio fuori della medesima se prima il sig. Gabici non sottoscriva il suo contratto col consiglio di amministrazione.
Il sig. Tenente della Compagnia obbliga tutti i due sotto-tenenti a far mettere subito in istato di servizio le armi delle loro suddivisioni rispettive per la grande parata di domenica 22 del corrente, ordinata dal comandante della Legione. Il sergente Maggiore sarà l'esecutore immediato di loro ordini in proposito.
Per ordine del Capitano,
13 déc—4 L. MICHEL, Serg. Magg.

LANGUE ITALIENNE.
LE soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et le public, qu'il continue à donner des Leçons privées de Langue et Littérature Italienne. Ses méthodes faciles et les heureux résultats qu'il en a déjà obtenus, lui font espérer la continuation de cette confiance avec laquelle on a bien voulu l'honorer.
Ceux qui désireraient ses services, pourront laisser leurs adresses au café de la ville, encoignure des rues Chartres et St-Pierre. G. GALCATERRA,
13 déc 148, rue St-Pierre.

TRAITES sur New-York à 15 à 60 jours de vue
do do Paris à 60 do
do do Bordeaux à 60 do
à vendre par LARUE et PREVOST,
13 déc 4 Royale.

COURSE DU JOCKEY CLUB DE LA METAIRIE.

REUNION D'AUTOMNE, 1839.
Troisième Jour—Bourse du Jockey Club, $2000—4 milles.
1o J. S. Garrison, entre le cheval bai Eeiley de Mr. John Beasley, issu Townes par Flyde de Virginia, âgé de 5 ans, pesant 110 livres—Habillement, vert et jaune.
2o Ira Smith entre la jument chatain Theshly, de Mr. Weller Thurston, issue de Medoc et de Paragon, âgé de 4 ans, pesant 100 livres—Habillement, bleu et bleu.
3o H. A. Taylor entre la jument noire Maria Black, issue de Filho da Puta et de Timoleon Ine, âgée de 5 ans, pesant 107 livres—Habillement, vert et bleu.
Par les entrées ci-dessus le public peut s'attendre à voir une course bien contestée. Maria Black est trop bien connue pour qu'il soit nécessaire d'en parler. Billy Townes le vainqueur de plusieurs grands combats dans la Caroline et la Georgie, est prêt à risquer ses lauriers avec celle qui a gagné l'estime des Orléanais dans sa grande lutte avec Pollard Brown et Medoc.
Le jeune héros Theshly ayant pour devise "*I done old do*" entre aussi dans la lice pour se mesurer et cueillir des lauriers.
☞La course commencera à une heure.
RICHARD ADAMS, }
13dec JAMES L. GARRISSON. } Propriétaires.

PERDU—Un check tiré par les soussignés sur la Banque de la Cité, No. 1236, daté du 12 décembre, payable au porteur pour $358. Le public est averti de ne pas recevoir le susdit check, le payement en ayant été arrêté; celui qui l'aurait trouvé obligera les soussignés en rapportant le dit check au No. 88, rue Gravier.
13 déc STETSON & AVERY.

SONT parties marronne, deux négresse, l'une le 24 septembre, nommée Rosé ou Rosey âgée de 40 ou 43 ans, taille grande et bien mise, parlant l'anglais et le français, figure alongée, teint rougeâtre, la peau grosse, le nez courte, bouche ordinaire. Elle a emporté avec elle deux robes de cotonnade bleue et une d'indienne noire à raie blanches. On présume qu'elle est montée qu'elle se loue. Elle a appartenu à Mr. Lorant Cordier. L'autre nommée Louise est partie le 10 de ce mois; elle est Créole, âgée de 18 à 20 ans, taille ordinaire, figure ronde et noire; grand pieds, et en dehors, et les mains longues et *crochues*, l'épaule droite est plus haute que l'autre, elle est enceinte de 4 ou 5 mois, elle était vêtue lors de son départ d'une robe de cotonnade bleu. 25 piastres pour Rose, et 10 piastres pour Louise.
13 déc—2 R. CANTRELLE,

Tirage officiel de la loterie de la Louisiane, Classe No. 43.
22 69 23 30 61 44 24 6 13 10 28 73
LA LOTERIE DE LA LOUISIANE
Sera tirée aujourd'hui, à 7 heures, à l'Hôtel de la Bourse.
GROS PRIX—$8,000.
$2,000—$1,069.
75 numéros ballottes—12 sortant.
Billets $2 00 seulement, coupons en proportion.
A vendre au bureau du directeur.
D. S. GREGORY & Co.
13 déc 35, rue du Canal N. Orléans.

39—13—6—26—54—41—36—9—30—67—31—25
Sont les numéros sortis dans la Loterie des Ecoles Gratuites, classe 131
Aujourd'hui
Prix capital—$13,000.
LOTERIE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.
Autorisé par plusieurs actes de la Législature, approuvé le 16 février, le 9 et 14 mars 1827.
Classe 1.
Sera tiré à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, le vendredi 13 décembre 1839, à 6 heures P. M.
J. K. MEAD, Directeur.
75 numéros—Ballotés 12 sortant.
PROGRAMME.

1 Lot de	$13,000	$13,000
1 "	4,000	4,000
1 "	3,000	3,000
1 "	2,250	2,250
1 "	2,000	2,000
1 "	1,300	1,300
1 "	1,250	1,250
1 "	1,200	1,200
1 "	1,151	1,151
1 "	1,100	1,100
10 "	1,000	10,000
10 "	400	4,000
10 "	300	3,000
10 "	200	2,000
20 "	125	2,500
150 "	100	15,000

27814 Lots, montant à [illegible]
Billets seulement $4—Demi $2 00; Quart $1 00.
Paquet de 25 billets entier pour $100; pour 25 demi billets $50; pour 25 quarts de billet $25.
S'adresser au bureau du directeur, encoignure Magasins et Commune, et au no. 8 Arcade Banks. 13 d

Tirage Officiel de la grande loterie d'Etat, Classe 106 Extra.
49 42 47 40 39 45 61 1 34 37 56 70
GROS LOT DE 10,000.
☞BILLETS SEULEMENT $3 00☞
GRANDE LOTERIE DE L'ETAT.
CLASSE EXTRA No. 107.
☞Autorisée par la Législature de l'Etat.☞
Devant être tirée Vendredi 13 Déc. 1839, à 6 heures de l'après-midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune.
S. DAVIS & Co., Directeurs.
75 numéros—12 sortant.
PROGRAMME

1 Lot de	10,000	10,000
1 "	3,000	3,000
1 "	2,000	2,000
1 "	1,500	1,500
1 "	1,200	1,200
6 "	1,000	6,000
8 "	500	4,000
8 "	400	3,200
8 "	250	2,000
10 "	200	2,000
10 "	125	1,250
10 "	100	1,000

Billet entier $3 00. Demi $1 50. Quart 75 cents.
Paquets de 25 billets pour $75 00 garantis devoir tirer au moins $36.
Paquets de 25 demi billets pour $37 60 garantis devoir tirer au moins $13.
Paquets de 25 quarts de billets pour $18 75, garantis devoir tirer au moins $9 00.
Pour paquets ou simple billets, s'adresser au bureau des Directeurs, No. 16, rue de Chartres, et au coin St-Louis et Chartres. 13 dec

VINS, eau de vie, huiles etc., à vendre par le soussigné en débarquement des navires Vernon et Vaillant; 350 barriques vin rouge Montferrand, 60 do do St. Estèphe et St Julien, 100 demi barriques do St. Estèphe, 100 barils vin blanc, Sauterne et Barsac, 20 demi pipes eau de vie de cognac 4me. preuve, 60 quarts do do do 3me. preuve, 2,300 caisses vin rouge St. Estèphe et St. Julien, 100 do Lafitte, 220 paniers huile d'olive surfine, 40 caisses de 12 paluns prunes gros choix, 80 caisses fruits au jus assortis, fraises, framboises, et deux do patés truffés assortis, une facture de chapeaux de soie, de chapeaux pour dames, do do de pêches à bonbons, cornets en satin, boîtes brillantes pour étrennes etc.
D'importation antérieure, 9 demi pipes eau de vie de cognac 3me champagne, 150 caisses vins fins des crûs Château Margaux, Lafitte, Latour, Sauterne et 80 milliers de bouchons longs, surfins.
13 dec TH. BARBANCEY, 6 Conti.

BOTTES, Souliers et Chapeaux de New York et de New Jersey—Le soussigné vient de recevoir par les navires Echo et Memphis, et qu'il ouvre maintenant au no. 19, rue de la Douane, un assortiment de bottes, souliers et chapeaux, des manufactures de New York et de New Jersey, qu'il offre à vendre au prix courant de New York, pour argent comptant.
13 dec C. G. BRADLEY.

MARCHANDISES pour le marché Mexicain—100 balles toile fine à draps 4-4, des manufactures Northboro, Middlesex, &c., 30 caisses toile blanchie 4-4 et 5-4, 20 balles toile à drap de Russie, 13 caisses drills bleu, mouchoirs de coton, &c. à vendre par
13 dec ISAAC BRIDGE & Co, 131, Magasins.

RAISINS ET CITRONS, MR. 2000 caisses raisins, 200 caisses citrons, 50 caisses do. M 50 caisses do. L. 60 barriques vin de Catalogne, 30 barils vin vieux, do. 27 caisses sucre blanc de la Havane, 600,000 cigarres assortis, do. 200 sacs café de Rio, à vendre par
M. S. CUCULLU LAPEYRE & Co
13 dec 27 Toulouse.

AUX NEGOCIANS DE LA VILLE ET DE la Campagne—Nous appelons l'attention des marchands sur notre grand assortiment d'objets de bureau tels que livres de toute description pour le commerce, livres et presses à copier, presses de notaires, sabliers, encriers, plumes d'acier, pains à cacheter, cire etc. à vendre à des prix modérés par
131 DAVID FELT & co, 24 Chartres.

CABRIOLETS LEGERS—A vendre par les soussignés des cabriolets légers, très convenables pour les habitants des plantations.
H. BEACH & Co.
13 dec 46 et 48, rue Royale.

PLUMES et Canifs de Rodgers—Plumes et canifs de poche et de bureau et différents autres articles, à vendre à la Librairie de
NORMAN STEEL & Co,
13 dec 14, rue du Camp.

COTON écru et blanchi—45 balles coton écru 4-4, 23 caisses do blanchi 3-4, 7-8 et 4-4, à vendre par ANDREWS & BROTHERS,
13 dec 30, Camp.

SUCRE—16 boucauts première qualité, en débarquement du steamer Canton, vis à vis la rue Poydras, à vendre par
13dec GOURDAIN & BENIT, 13, Conti.

CIMENT en déchargement du navire Liverpool, à vendre à bon marché s'il est pris à bord du navire par N. D. CHAMBERLIN,
13 dec 40 Gravier.

H. BEACH & Co. offrent à vendre à leur dépôt Nos. 46 et 48 rue Royale, un grand assortiment de carosses, barouches, stanhopes, gigs bugies, salkies, etc. 13 dec

TOILE d'Emballage, Corde et Ficelle—400 pièces toile d'emballage du Kentucky, 600 rouleaux corde et 500 livres ficelle, à vendre par
13 dec BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier

EN DEBARQUEMENT DU BRIG CORNET DE MARSEILLE—200 barriques de vin, 500 paniers d'huile, à vendre par
13 dec T. P. BONNET, 3 Royale.

WAGONS LEGERS—Les soussignés viennent de recevoir trois legers Wagons de New Jersey, qu'ils offrent à vendre par
13 dec S HEATH & Co, 95 Camp.

HARRENGS—260 barils Harrengs d'une excellente qualité à vendre par
EDWARD SPRAGUE,
13 dec 22, rue Douane.

BALANCES patentées, article nouveau de la manufacture de Gerald et Tarr, de New York, à vendre par
13 W. S BROWN, 26 Gravier.

LES Etagères et améliorations d'un établissement propre à un magasin à chapeaux et à souliers ou à hardes, à vendre par
13d W. S. BROWN, 26 Gravier.

TRAITES sur New York à cinq jours de vue, à vendre par J. P. BONNET,
13 dec 3, rue Royale.

MELASSE—30 barils, en débarquement du steamer Canton, à vendre par
13 dec GOURDAIN & BENIT, 13, Conti.

HABILLEMENTS—120 caisses habillements, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co,
13 dec 131, Magasins.

HUILE—10 barriques huile mixte, pressée en hiver, à vendre par I. BRIDGE & Co,
13 dec 131, Magasins.

FARINE—600 barils superfine et choisie à vendre par JUSTUS VAIRIN & Co.
13 dec 26 Poydras.

LARD doux, prime, M. O. mess etc. et autres qualités à l'inspection de Bosant, à vendre par
13 dec JUSTUS VAIRIN & Co. 26 Poydras.

WHISKEY—150 barils whiskey, à vendre par
JUSTUS VAIRIN & Co.
13 dec 26 Poydras.

BEURRE—40 barillets beurre frais de l'Ouest, à vendre par
13c S. B. MULLEN, enc. Poyd. et Com.

TRAITES sur le Havane, à vendre par
13d R. GRONING & co.

LARD—50 boucauts lard, à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
13 dec 63, rue Gravier.

WHISKEY—100 barils whiskey, à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co.
13 dec 14, rue Poydras.

JAMBONS—25 caisses jambons de qualité supérieure, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co.
13 dec 14 rue Poydras.

BEURRE de Cincinnati—100 barils beurre de Cincinnati, à vendre par JOS. LANDIS & Co
13 dec 14, rue Poydras.

PLAT-COTES—30 boucauts plat-côtés, à vendre par JOS. LANDIS & Co.
13 dec 14, Poydras.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE—à vendre par
13 dec R. GRONING & Co.

TOILE A DRAPS—25 balles gros coton écru de 7/8 et 4/4 à vendre par FROST & Co.
13 dec 8 Douane.

HARICOTS—60 sacs haricots à vendre par
E. & J. ANDREWS,
13 dec 26 Gravier.

BALANCES patentées de Locke en magasin et à vendre par KIDDER & HEAD.
13 dec 99 Camp.

BILLETS DU TEXAS—Notes de la Trésorerie à vendre par S HEATH & Co.
13 dec 95, Camp.

TRAITES sur Londres—à vendre par
HAGEDORN & CRAMER,
50, Bienville.

2500 DAMEJEANNES de 5 à 1 gall. à vendre par
13 dec HEGEDORN & CRAMER, 50 Bienv.

SACS—600 sacs à vendre par
EDWARD SPRAGUE,
13 dec 22, rue Douane.

PORTER DE LONDRES—110 barriques à vendre par HOLMES & MILLS,
13 dec 9 Bank Place.

JAMBONS de Westphalie—300 jambons en débarquement et à vendre par
13d J. HALL & A. B. BEIN, 19 N. Levée

PEAUX DE VEAU—2 caisses à vendre par
13 dec R. GRONING & Co

TOILE—9 balles toile de Bielefeldt, à vendre par
13 dec R. GRONING & Co.

TRAITES sur New York à vendre par
12 dec R. GRONING & Co.

CAFE de Rio, nouvelle récolte, à vendre par
13 dec WILLIAM PREHN.

CASQUES en peau de Loup-marin à vendre par
13 dec FROST & Co, 8 Douane.

MORUE—300 boîtes morue à vendre par
13 dec ED SPRAGUE, 22 Douane.

OIGNONS—100 barils à vendre par
13 dec ED SPRAGUE, 22 Douane.

CIDRE—A vendre à bas prix par
131 W. S BROWN, 26 Gravier.

LARD—200 barils lard prime à vendre par
131 W. S. BROWN, 26 Gravier.

BOUTEILLES—40 grosses bouteilles à vendre par W. S BROWN, 26 Gravier.

VERNIS—A vendre par
131 W. S BROWN, 26 Bienville.

SAINDOUX—100 barillets à vendre par
S. B. MULLEN, en. Poyd. et Commerce.

TRAITES sur New York, à vendre
131 VAN WYCK & co, 36 Camp.

A VENDRE par les soussignés;
Chapeaux de soie de Paris, dernière mode,
Chapeaux de feutre américain et français,
Chapeaux de soie pour enfant, dernier goût,
Casquette de Loutre,
Casquette velours fantaisie pour enfant,
Chapeau amazone feutre pour dames,
Chapeaux bragpour militaire,
Chapeaux feutre poil ras,
Casquettes en ratinea,
Cravattes satin broché et unis,
Bretelles élastiques en soie,
Parapluies en soie 28, 30, 32, 34 pouces,
Gants chevreaux noirs fixe et blanc,
12 d J BERCIER & DUFEIL, 131 Chartres.

BLANC DE BALEINE, etc—100 boîtes blanc de baleine, 5 balles toile à drap de Russie, 30 douzaines cidre, en débarquement du navire Kentucky de Boston, à vendre par le capitaine, s'adresser à bord, au quai de la rue St Joseph. 12 d

OZNABURGS pour nègres—20 balles de coton osnaburg débarqués du brick Daniel Webster à vendre par les soussignés,
12 d ANDREWS & BROTHERS, 50 Camp

ON a besoin d'un jeune homme, qui peut venir bien recommandé, pour être commis dans un magasin de hardes. S'adresser à
12 d A. L. LEVY, 44 Conti

CHARBON de Liverpool—Charbon de Liverpool à vendre en quantité à la convenance des acheteurs. S'adresser à HOLMES & MILLS,
12 d 9, Bank Place.

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du brick Vernon, venant de Bordeaux, 28 caisses fruits assortis dans leur jus.
12 d LOREILHE & VALETON,
Enc. Royale et Douane.

GRAPES—(Raisins verts) 150 pots venant de débarquer, garantis en bon état, à vendre en gros ou en détail par LOREILHE & VALETON,
12 d Enc. Royale et Douane.

PORTER—Brown stout double de Barclay, Perkins & Co, Londres, en boucauts de 54 gallons, et en barriques de 6 1/2 doz. à vendre par
12 dec W. PREHN, 56 Douane

TOILE—Toile d'Irlande d'une qualité supérieure en pièces et en demi pièces, platilles, nappes, serviettes, mouchoirs, &c. à vendre par
12 dec W. PREHN, 56 Douane

GROSLE—36 balles grosle de Bourbon reçues par le navire Hanover et à vendre par
BLANCHARD, EIMER & Co.,
12 dec 26 Bienville.

MELASSE 100 barils en débarquement vis à vis la rue St Louis, à vendre par
12 dec R BRUGIER, 8 St Louis.

BOEUF—50 barils bœuf prime, à vendre par
J U. LAVILLEBEUVRE,
12 dec 17 Magasin

CAFE de Rio—1000 sacs à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
12 dec 63 Gravier

LARD frais—37 barriques, à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
12 dec 63 Gravier

SON—500 sacs son en bon ordre, à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
12 dec 63 Gravier

TOILE A VOILES—50 balles toile à voile de Russie à vendre par
12 dec G. BEDFORD & BECK, 22 Bienville

HUILE DE BALEINE—40 barils d'huile de baleine à vendre par
12 dec 1839 R. GRONING & Co.

FOIN—300 balles de foin en débarquement, à vendre par J. & J. P. WHITNEY,
12 dec 73 Camp

SUCRE CLARIFIE—50 tierçons de sucre clarifié, à vendre par
121 ALLAIN & TREMOULET, 11 Conti.

VIN CHAMPAGNE—60 paniers vin champagne à vendre par
121 ALLAIN & TREMOULET, 11 Conti.

LANGUES—2 demi barils langues de bœuf salées à vendre par
121 J. U. LAVILLEBEUVRE, 17 Magasins

HUILE—4,500 gallons huile de baleine pressée en hiver, à vendre par
121 W. C. TOMPKINS & co, 66 Camp.

TRAITES sur Boston en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par
121 JOHN A MERRITT, 55 Camp.

CORDE et ficelle—500 rouleaux petite corde du Missouri, et 300 do de ficelle, à vendre par
12 d BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier

PAPIER à enveloppe—1500 rames de papier à enveloppe, à vendre par
12 d FROST & Co, 8 Douane

BAS DE LAINE—500 douz. bas de laine, de qualité fine et commune à vendre par
12 d FROST & Co, 8 Douane.

BARILS à mélasse—300 à bord de la barque Osprey, de différente grandeur à vendre par
12 d COIT & Co, 20 Douane.

PIERRES à paver—15,000 pieds de pierres à paver, à vendre par
12 d COIT & Co, 20 Douane.

RIZ—36 tierçons de riz d'une excellente qualité, à vendre par S. G. BLANCHARD,
12 d 33, Gravier.

JEANS & DRILLS du Kentucky—4 caisses de Jeans du Kentucky et 3 caisses drills bleu, à vendre par W. C. TOMPKINS & Co, 66 Camp.

CHERRY Brandy—100 barils de cherry brandy, récemment arrivé et à vendre par
12 d W. C. TOMPKINS & Co, 66 Camp

VIN DE MALAGA—20 barils vin doux de Malaga à vendre par
12 d W. C. TOMPKINS & Co, 66 Camp

SUCRE blanc de la Havane—30 boîtes de qualité supérieure, à vendre par
12 dec S. G. BLANCHARD, 33 Gravier

PIERRES à paver—1600 pieds de pierres à paver, en débarquement et à vendre par
12 d E. & J. ANDREWS, 25 Gravier.

TOILE à chemise—15 caisses de toile fine à chemise, à vendre par
12 d W. C. TOMPKINS & Co, 66 Camp.

CAPSULES—200,000 capsules, à vendre par
12 dec POLLARD & GREEN, 29 Chartres

PUPITRE pour bureaux, à vendre par
12 d VENNARD & GODDARD, 36 Camp

SAVON—200 boîtes de savon à vendre par
12 d S. G. BLANCHARD 33 Gravier.

BALS ET SOIREES—Les soussignés offrent en vente un assortiment d'objets d'habillements de bal très soignés, tels que Pantalon de satin de laine et gilets et cravates de satin broché, gants glacés, souliers vernis, chaussettes de soie à jour, boîtes, escarpins, &c.
11 dec LOISON & SILVESTRE,
73, rue Royale.

VINS—200 paniers Champagne, marques diverses; 70 do do en bouteilles de chopine; 1350 caisses à claret qualités assorties, 74 paniers Bourgogne mousseux, 52 barriques et quart de barriques claret, 40 quart barriques vins de Sicile, 20 pipes, 86 quart barriques, 17 barils vin de Canarie, 65 barils vin de Malaga, à vendre par
11 dec N. D. CHAMBERLIN, 40 Gravier.

MARINADES en jarres de gallon et demi gallon, poivre de Cayenne, moutarde en boîtes de ferblanc; homards en conserve, etc. à vendre par
GEORGE BEDFORD & BECK,
11 dec 22, Bienville.

MARCHANDISES DU PAYS—150 paquets marchandises sèches en magasin et à vendre par paquets aux prix des manufacturers.
11 dec ANDREWS & BROTHERS, 50 Camp

FIGUES, raisins—200 tambours figues qualité excellente, 100 boîtes raisins à 1, 200 boîtes raisins MR. à vendre par J. ROBERT & Co,
11 dec 47, Bienville.

VIN DE CHAMPAGNE—50 paniers Vin de Champagne, à vendre en débarquement du Sheffield, par LOISON & SILVESTRE,
11 dec 73, rue Royale.

OBJETS pour étrennes—Un grand assortiment de beaux objets pour étrennes, consistant en livres, gravures, peintures, et autres objets de fantaisie, à vendre par DAVID FELT & Co,
11 dec 24, Chartres.

HUILE de Spermaceti—200 gallons en barils et boucauts, à vendre par
GEORGE BEDFORD & BECK,
11 dec 22, Bienville.

BLANCS DE BALEINE, etc—100 boîtes blanc de baleine; 24 do bière et porter et 70 rouleaux corde d'emballage, à vendre par
11d Wm R FOSDICK & Co, 70, Camp.

MARCHANDISES sèches—500 balles drills bleu; 5 balles coton de 7/8, 5 do linseys de Lowell, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co,
11 dec 134, Magasins.

PORTE-CRAYONS en or et en argent, tablettes en ivoire, cachets à montre, etc. à vendre par DAVID FELT & Co,
11 dec 24, Chartres.

CAFE DE RIO—50 sacs, à vendre par
G. BEDFORD & BECK,
11 dec 22, rue Bienville.

VINAIGRE—50 barils à vendre par
11d R. H. WHITE, 40 Poydras.

AMUSEMENS.

THEATRE D'ORLEANS.

Dimanche, 15 Décembre 1839
LE PRÉ AUX CLERS,
Opéra comique en trois actes d'Hérold, paroles de Planard.
Deuxième Représentation de
SIMON TERRE-NEUVE,
Vaudeville nouveau en 1 acte.
☞Le spectacle commencera à 6 heures et 1/2 précises.

BALS
Au Théâtre de la rue du Camp.
A LOUER,
LE Restaurant et la barre du susdit établissement, pour la saison des bals. S'adresser à l'office de la direction. 13 oct

SALLE DE LA BOURSE ST. LOUIS.
GRAND BAL D'OUVERTURE.
LES directeurs de la Salle St Louis désirant satisfaire au désir du public ont l'honneur de l'informer qu'ils feront l'ouverture de cette salle, samedi prochain, 14 du courant par un Grand Bal.
Le bal à la demande de plusieurs personnes sera
PARE ET MASQUE.
Celles qui voudront l'honorer de leur présence trouveront dans le dit établissement une excellente musique et un bon restaurant; plusieurs commissaires seront chargés de maintenir le bon ordre pendant le bal.
Prix d'entrée, les cavaliers .... $2 00.
P. S. Un salon de costumes sera ouvert dans l'intérieur de l'établissement. 10 d

SALLE ST. LOUIS.
Bals de Société.
MESSIEURS les souscripteurs aux Bals de Société de la salle St. Louis voudront bien se réunir dimanche prochain, 15 du courant à midi, pour procéder à la nomination des commissaires. 10 déc

BALS.
SALLE D'ORLEANS.
LE soussigné annonce à ses amis et aux Dames de la Nouvelle-Orléans, qu'il fera l'ouverture des DES BALS PARES ET MASQUES Samedi prochain 23 du courant, et qu'ils auront lieu tous les lundi, Mercredi et Samedi de chaque semaine.
PRIX d'entrée — Cavaliers $2
☞Un bureau sera ouvert pour y déposer les chapeaux, cannes, manteaux, &c.
21 nov A. MITAUD

QUARTIER GENERAL DE LA LEGION DE LA LOUISIANE.

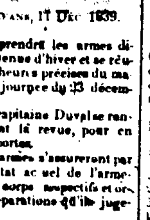

NOUVELLE ORLEANS, 11 Déc 1839.
Ordre du jour.
LA légion de la Louisiane prendra les armes dimanche, 22 du courant en tenue d'hiver et se réunira sur la Place d'Armes à 10 heures précises du matin, pour célébrer le mémorable journée du 23 décembre 1814.
La compagnie des voltigeurs capitaine Duvalse rendra sur la place, une heure avant la revue, pour en fermer la grille et en garder les portes.
Les chefs des corps de toutes armes s'assureront par une rigoureuse inspection de l'état actuel de l'armement et de l'équipement de leur corps respectifs et ordonneront immédiatement les réparations qu'ils jugeront indispensables.
Le colonel commandant compte sur le zèle de Messieurs les officiers pour la stricte exécution de cette dernière disposition du présent ordre et recommande aux sous-officiers et légionnaires d'être ponctuels au rendez vous.
Mr. le Major d'artillerie est particulièrement invité à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le service effectif de l'arme confié à ses soins.
Messieurs les officiers supérieurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent ordre.
Le colonel commandant,
C. CUVELLIER,
L'ajutant-Major de la Légion.
C. MASSIEU,
12 déc 1839.

PRIX POUR SE RENDRE A LA COURSE DE LA METAIRIE PAR LE RAIL-ROAD—25 cts. Des chars extra, bien arrangés, sont prêts à transporter les personnes qui se rendront à la course de la Métairie pour 25 cts, sur le chemin de Nashville. Quelques observations ayant été faites que le prix de 50 cts était trop élevé, il est aujourd'hui de dire que des dépenses extra ont lieu pour cette circonstance, et que ce chemin étant un objet d'intérêt public le prix en avait été mis au pair des prix des autres modes de transport. En conséquence de ces observations le prix a été réduit comme ci-dessus. Les chars partiront du dépôt, au bas de la rue du Canal le 8 heures A. M. à 1 heures, P. M. tels qu'annoncés pour les jours de courses.
12d H. CALDWELL, Président.

A VENDRE—Une caisse de schalle Indous et de prix, de la fabrique de Fouquetaine, à Paris. S'adresser encoignure Dauphine et Ursulines No. 317.
11 déc—12 FOUQUET.

Aujourd'hui après-midi, un chien perdu est entré chez moi portant un collier marqué Hte de Glasnier. Le maître est prié de bien vouloir venir le prendre en payant les frais de l'impression.
J. BAPTISTE ROUSQUIN,
121—2 Place d'Armes, no. 2.

A LOUER jusqu'au 1er octobre 1840, et à un prix réduit—Une maison à deux étages, très commode, située dans la rue du Port, une porte en deça la rue Casacalvo. S'adresser au no 10 de la Douane. 121—10—3p

VINS, LIQUEURS &c. &c.—300 caisses vin château Margaux et château Lafitte, 200 do. St Julien, 12 barriques vin de Bordeaux fins, 100 caisses vins de Bourgogne, 100 paniers champagne, 50 caisses Kirsch de la forêt noire, 50 caisses liqueurs assorties, 20 demi pipes, 15 quarts do 20 barils do Eau de vie, de la célèbre marque Pellevoisin, aîné do. 15 caisses de 25 paniers Anisette, à vendre par
BLANCHARD, EIMER & Co.
12 déc 26 Bienville

EMPORTE TACHES SUR TOUTES LES ETOFFES—Cette liqueur volatile, d'une odeur douce et agréable, enlève à l'instant même les taches occasionnées par la graisse, le suif, les couleurs à l'huile, la verne, la cire, le cambouis et autres matières semblables, sans laisser aucune trace ni altérer les couleurs les plus tendres et le lustre des étoffes, à vendre par POLARD & GREEN,
12 déc 29 Chartres

MARCHANDISES américaines—5 caisses draperies, 15 do. Indiennes bleues, 10 caisses Cordal coton, 6 caisses Flanelle écrue coton, à vendre par
BLANCHARD, EIMER & CO.
12 déc 26 Bienville.

CHARBON de Pittsburg 5000 barils charbon de Pittsburg choisi pour les steamers et les navires, le courant près de la Levée, et le charbon peut être porté à bord des bâtiments à prendre, livrée à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
12 dec 63 Gravier

COUVERTURES Françaises—50 balles couvertures françaises 3 points, reçues par l'Ernest et le brick Carnier de Marseille, à vendre par
BLANCHARD, EIMER & Co.
12 Jec 26 Bienville

CHARBON CANNEL—Charbon cannel, à vendre par les soussignés, en quantité à la convenance des acheteurs.
VENNARD & GODDARD,
121—6 36, rue du Camp

MARCHANDISES de gomme élastique—300 préservateurs de la vie, 200 gilets no. 15 bis à vent, 50 colliers do., et divers autres articles du même genre, à vendre par
12d W. C. TOMPKINS & Co. 66 Camp.

CONSERVES alimentaires—Un grand assortiment de conserves alimentaires, reçu par le Zampa, de Nantes, à vendre par
BLANCHARD, EIMER & CO,
12 déc 26 Bienville.

LES soussignés ont en magasin et offrent à vendre, 25 barils saucissons de Lyon, 1 caisse [illegible], 1 caisse lottes, 30 bocaux [illegible].
BLANCHARD, EIMER & Co,
12 dec 26 Bienville.

SARDINES à l'huile—150 caisses sardines à l'huile, en boîtes et demi boîtes, reçues par le Zampa, et à vendre par BLANCHARD, EIMER & CO,
12 dec 26 Bienville

CHARBON—Charbon de Liverpool en débarquement, et à vendre en lots à la convenance des acheteurs, s'adresser à ALEN PARK,
12 dec 91 Commune

SEL—Sel des Iles Turcs en sacs de douze boisseaux, en débarquement en bon ordre, à vendre en quantité à la convenance des acheteurs. S'adresser à
12 déc ALEX. PARK, 91 Commune.

SEL—1300 sacs sel de Liverpool en débarquement, en bon ordre à vendre en quantité à la convenance des acheteurs, s'adresser à
12 déc ALEX. PARK, 91 Commune.

INDIENNES à meubles—2 caisses fond jaune, 2 do do rouge, d'importation récente, à vendre par
BLANCHARD, EIMER & CO,
12 dec 26 Bienville.

AVIS—Nous avons formé une société sous le nom de GEO. GORMAN & co au No 86 rue Poydras, pour les affaires de marchands à commission et expéditeurs.
Nlle. Orléans, 10 décembre
GEO. GORMAN,
S. E. SIERRA.
Références:—
McMaher, Esq. N. Orleans, Louisville.
MM. C. M. Strader & co.
M. J. C. Tuckle.
MM Strader & Gorman, Cincinnati. 10d

COUR DE DISTRICT—No. 5621—Joseph Lallande pour l'usage de, &c vs Robert Sandeman—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente sur les Lieux, No. 17, rue Vieille Levée, samedi, 21 courant, à 10 heures a. m., le contenu d'un magasin de comestibles, saisi dans cette affaire. Conditions comptant.
10 déc C. F. HOZEY, shériff.

A AFFERMER. Une habitation de quatre arpens, face au fleuve sur quarante de profondeur, située dans la paroisse d'Orléans, à 3 milles au dessous de la ville, sur la rive droite. La terre est très élevée et fertile, dans ce moment elle est en culture à 20 arpens, et on pourrait à peu de frais en étendre la profondeur. Le lait et le jardinage produisent annuellement un revenu qui n'a pas moins de sept mille cinq cents piastres. La batture est bonne, et permettrait l'établissement d'une briqueterie ou d'un moulin à planches. Les édifices sont neufs: ils ont été construits en 1837 et 1838. Ils consistent en une maison de résidence solide, spacieuse et agréable, cuisine, magasin, cabanes à nègres, deux pigeonniers, remise, forge, et une vaste hangard dans lequel un nombre considérable d'animaux peut être mis à l'abri. Ces établissements suffisent à tous les besoins d'un habitant. Il y a aussi sur cette habitation un beau verger composé d'arbres fruitiers de diverses espèces.
Les habitans ou jardiniers qui désirent un établissement de ce genre sont invités à visiter cette habitation. Ils s'entendront avec le propriétaire pour les conditions et le prix de la ferme. S'adresser en ville à Mr. Charles Herz, rue Ste. Anne No 120, et sur les lieux à
8 déc—4m P. CAZELAR.

LES soussignés, à part de leurs écuries dans les rues St. Charles et Poydras, en ont ouvert une autre au coin des rues de la Commune et St. Charles pour la réception, la vente et le louage de chevaux. Ils sollicitent une part du patronage public. Le prix de la pension des chevaux des cochers sera de 75 cts par jour. Nous avons maintenant 45 chevaux de selle et pour le harnais à vendre à l'écurie de la rue du Cirque.
30 no—1m DUBOIS & KENDIG.

A LOUER—Une Propriété située au bas du St. Jean, sur laquelle se trouve une jolie Maison de maître, composée de quatre appartements avec leurs cheminées, deux galeries, deux cabinets, deux caves et un beau grenier. De plus, une vaste cuisine et trois chambres pour domestiques, écurie, remise, magasin de dépôt, puits, poulailler, deux grandes cours, verger, parterre et un grand emplacement pour établir un jardin potager. Cette propriété serait très convenable pour une personne qui voudrait se livrer au jardinage et à la vente du laitage. Pour les conditions, qui seront raisonnables, s'adresser à
J. D. LAMBERT,
20 nov à l'Hôtel de Ville.

MACHINES à couper la paille—Quelques belles machines de la fabrique Eastman, en main et à vendre par REYNOLDS, BYRNE & Co,
3 dec—10 enc. Canal et Carondelet.

GARDES D'ORLEANS!!!
En vertu de la résolution prise par la compagnie dans sa sortie de dimanche passé, le comité s'assemblera vendredi prochain, 13 courant, à 6 1/2 heures du soir, au bureau du capitaine, pour prendre en considération les raisons de ceux qui n'ont pas répondu à l'appel de cette dernière sortie.
Lesquelles raisons devront être transmises soit par écrit, soit verbalement à un des officiers, ou à un membre du comité d'administration.
N. B. Les réglemens seront rigoureusement appliqués aux délinquants. Par ordre,
10 déc A. DUBUC, sergent major.

UNE Dame française, depuis quatre ans dans le pays, désirerait trouver une place comme femme de confiance; elle peut se charger d'élever des enfants et leur montrer les premiers élements de la langue française. Elle connaît la langue espagnole et parle un peu l'anglais; elle peut également s'occuper du détail d'un magasin, elle accorderait la préférence à la campagne. S'adresser encoignure Royale et Quartier, à côté du pharmacien. 11 d—3

MADAME Vve. THOMAS BLOIS, prévient ses amis qu'elle peut recevoir quelques pensionnaires à son nouveau domicile, encoignure Canal et Dauphine. 11 dec—4

A VENDRE—Un fond de café situé rue Conti no. 21, entre Chartres et Levée. S'adresser sur les lieux. V. GOLLAIN. 11d

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DES POMPIERS DE LA NLLE-ORLEANS.
LES actionnaires de cette institution sont notifiés que le dividende extra de 5 pour cent déclaré le 1er octobre, sera payable, soit en personne ou à leurs représentans légaux, aujourd'hui ou après cette date.
Par ordre du Bureau, 10 décembre 1839.
11 déc E L TRACEY, Secrétaire.

HARDES A VENDRE EN GROS—Le soussigné vient de recevoir un grand assortiment de hardes pour la saison et ils ont ouvert le magasin no 44, rue Conti, près la rue Chartres. Il invite les négocians de la ville et de la campagne à venir examiner ses marchandises qu'il vendra aux plus bas prix.
11d ARTHUR L. LEVY, 44 Conti.

CIGARES—100,800 cigares, vin de cherry en barriques, demi barriques et caisses de 12 bouteilles, importation directe à vendre par F. N. RIEULFI, 44 rue Toulouse, près la banque des Citoyens.
11 déc—3

BUREAUX à louer au premier du magasin no. 66, rue du Camp. S'adresser sur les lieux.
WM. C. TOMPKINS & co,
11 d 66, Camp.

LE soussigné vient de recevoir un assortiment de chaussure pour dames, souliers maroquin, en vernis et fourrés, pantoufles en canevas fourrées pour hommes et pour femmes, souliers de fillettes, bottines d'enfans, chapeaux pour hommes et pour enfants.
Le tout dans le dernier goût. J & H GASTINEL,
11d enc Royale et Ursulines 349.

UN jeune homme élève d'un des premiers collèges de France, désirerait entrer, comme instituteur, dans une maison honorable pour l'éducation d'un ou plusieurs enfants; il fournira des certificats du principal de l'établissement où il a été élevé, et du recteur de l'académie dont dépendait le collège.
S'adresser à Mr. Auguste Molier, rue St. Louis, No. 85, qui donnera tous les renseignements possibles.
10 déc AUGUSTE MOLIER.

PERDU—De la Banque du Commerce à la rue Poydras, une traite datée Nashville, Tennessee, 2 septembre 1839, à 4 mois, tirée par Thos. J. Neely à l'ordre de John Hening sur Amour, Lake & Walker, de la somme de $636 44. La personne qui trouvera la dite traite voudra bien la remettre à la Banque du Commerce. 10 dec

NOUVEAUTES ANGLAISES ET FRANCAISES—Soieries—JOHN DORE, No. 21, rue Chartres, au premier, vient d'arriver et ouvre maintenant un assortiment choisi de nouveautés anglaises et françaises, achetées à l'encan à New-York, consistant en gros de naples uni et à dessin, noir et en couleur, gros d'Afrique, Reps, satins, un superbe assortiment de mousseline laine, indiennes françaises thibet et châles de goût, mouchoirs, bas, gants, rubans, &c. qu'il offre à vendre à bas prix pour du comptant ou de bons billets. Il invite les marchands de la ville et de la campagne à venir examiner ses marchandises. 10 déc—1m

ACADEMIE DE DESSIN
MR. D. CANOVA, de retour en ville, a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il se propose d'ouvrir un cours de dessin, à partir du 16 décembre, au no 93, rue Royale, entre Conti et Bienville. Une longue expérience, une méthode courte et facile et les heureux résultats obtenus pendant trois années de résidence au collège Jefferson, lui font espérer que tous ceux qui désirent s'instruire dans cette branche d'agrément et d'éducation n'hésiteront pas à lui accorder leur confiance.
Arrangemens des classes
Lundi, Mercredi et vendredi de 6 à 8 heures du soir.
Mardi, jeudi et samedi, de 1 à 3 heures après-midi.
Conditions—$5 par mois, payables d'avance; papier, crayons, &c. payés séparément. 10 dec

CONFORMEMENT à une résolution du Conseil des Marguilliers de l'église St. Louis de la Nouvelle Orléans, avis est par le présent donné que Jeudi, 19 du courant, à midi, dans la cour du Presbytère, rue St. Antoine, derrière le bureau du Sherif il sera procédé à l'adjudication des bancs de l'église St. Louis, par F. Dutillet, encanteur. Possession en sera donnée le 2 janvier 1840.
Conditions comptant. Si quinze jours après l'adjudication, le paiement n'est pas effectué, la dite adjudication sera annulée et le Trésorier disposera immédiatement des dits bancs.
J. GUILLOT, Trésorier.
Nlle Orléans 9 décembre 1839.

ON a besoin d'un teneur de livres bien recommandé, et familier avec deux langues, s'adresser par lettre boîte No. 596 à la poste. 9 dec

VOLEE—Une montre à patente, en or, no. 9036, Tobias & Co, Liverpool. Les horlogers et joailliers sont requis de retenir ce leur possession ledit article, s'il en leur offre. Une récompense libérale est offerte pour le recouvrement du dit article. 9d

LES soussignés offrent en vente neuf jeunes nègres esclaves, parmi lesquels se trouvent un ingénieur et mécanique de maison, deux charpentiers et scieurs de long, charrons et manœuvres, tous de l'âge de 20 à 24, lesquels ils vendront à des prix modérés, pour du comptant, en échange pour des propriétés ou le produit d'un individu que de mauvaises affaires ont forcés à vendre.
9 déc J. W. ZACHARIE & Co.

CHANGEMENT DE DOMICILE—Le magasin du soussigné venant d'être transporté de l'encoignure Royale et Ursulines au no. 90 de la rue de Chartres, le public est respectueusement informé de ce changement de domicile.
Sincèrement reconnaissant envers les dames qui l'ont longtemps honoré de leur confiance, il leur en témoigne toute sa gratitude, et les supplie de vouloir lui continuer. BORDE aîné,
9d—15j No. de Chartres, no. 90

LE soussigné, récemment arrivé de France, a l'honneur d'informer ses amis et les pratiques qu'il a maintenant à son magasin un assortiment d'articles tels que draps casimirs, draps pour billards, et une variété d'effets pour tailleurs, ainsi que d'autres objets de fantaisie.
LOUIS A. BARBARIN,
9 dec-15f 163 Chartres.

LES soussignés ont aujourd'hui formé une société sous le nom de Beard & Kendig, pour les affaires d'encanteurs et ils espèrent par leur assiduité mériter une partie du patronage public. Beard & Kendig feront des avances sur tout espèce de propriété.
Ils recevront et vendront à leurs magasins, no. 62 rue Gravier, toutes sortes de marchandises, groceries, produits, meubles, &c.
Les jours de vente réguliers sont les mardi et jeudi de chaque semaine à 10 heures.
JOSEPH A. BEARD,
9d BENJ. KENDIG.

A LOUER—Une maison à deux étages très commode, et nouvellement réparée, composant dix appartemens, un grenier, cuisines, chambres à domestiques, citerne et une grande cour, un beau jardin et autres dépendances: située une porte de la rue Condé, No. 135, entre Hôpital et du Quartier. s'adresser à
M. FEYTEL, Horloger,
9 déc passage de la Bourse.

L'EDITEUR du journal allemand "Der Deutsche" se propose d'ouvrir une classe pour les jeunes demoiselles et une autre pour les jeunes messieurs qui désirent apprendre la langue allemande et la littérature. S'adresser chez MM. E. Johns & Co, au coin des rues St. Charles et Commune. 7 dec—1m

A LOUER—Cette grande et commode maison, située au faubourg Livaudais, à deux milles de la rivière, ci-devant occupée par John Green, Esq. Cette maison contient quatre grandes chambres et deux cabinets sur le derrière, galeries des deux côtés, caves, caveau, écuries, vacheries, citernes et autres améliorations. Le terrain attaché à la maison est d'environ 300 pieds carrés, planté d'arbres de chêne et pecaniers. Ceux qui désirent faire le jardinage ou tenir une vacherie trouveront cette propriété avantageuse.
Pour les conditions, qui seront raisonnables, s'adresser à JOHN MACREADY,
encoig. St Charles et Canal.
P. S.—A vendre sur la propriété ci-dessus de 15 à 18,000 véritables morus multicaulis de 6 à 10 pieds de hauteur, à des prix raisonnables. 7d

LES créanciers de feu Félix de Armas, sont par la présente, soit par comptes ou autrement, sont invités à présenter leurs titres de créance au soussigné notaire de la succession.
5d—6en 10j CHS BOUDOUSQUIE.

CHANGEMENT DE DOMICILE—LATOUR ET DECKET chaudronniers, informent leurs amis et le public qu'ils ont transporté leur atelier et magasin, à devant rue Jefferson, dans la rue St. Louis No 14 entre Chartres et Levée.
Ils viennent de recevoir par le navire Manchester du Havre un assortiment complet d'ustensils de cuisine en cuivre et en fer batu étamé, ainsi que différens objets pour confiseurs, pharmaciens et autres, qu'ils vendront à un prix modéré, savoir: alambics de différentes grandeurs, bassine clyssompe, bassines pour confiseurs depuis 2 à 500 livres, grouettes, tourtières, poêlons etc. 5 déc—1m

ARBRES fruitiers en plein rapport ayant passé un an dans le pays et tout des pourvus superbes et même rapporté des fruits.
La pépinière est ouverte les jeudi et dimanche sur Esplanade, entre Bourbon et Dauphine et les autres jours. S'adresser chez M. Pierre Jer, rue du Bayou no. 116 ou chez Mr. Gallay, rue Condé no.
4 dec—9

A LOUER—Une maison très commode et bien finie, située dans la rue Conti, entre les rues Bourgogne et Rempart. La possession en sera donnée immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à J. ROBERT & Co.
26 nov 47, rue Bienville.

A LOUER.—Ce joli magasin presque neuf et nouvellement réparé, situé dans la rue Royale, joignant celui de M. Benjamin Acosta, entre les rues Conti et St-Louis. La possession en sera donnée immédiatement.
EMMAGASINAGE—Des marchandises seront emmagasinées au magasin ci-dessus. Pour les conditions, s'adresser au bureau de l'*Abeille* 29 nov

LEÇONS DE MUSIQUE.
LEÇONS de Guitarre, Violon, Hautbois, Clarinette, Solfège et accompagnement par Mr.
26 nov F. KREOL, Ste-Anne, 117.

ACADEMIE DE DANSE.
RUE ROYALE, No 86.
MR. DEVOTI a l'honneur de prévenir ses élèves ainsi que les dames et messieurs de la Nouvelle-Orléans, qu'il ouvrira son cours le 10 novembre prochain. Il enseignera la danse moderne, toute espèce de pas, de nouvelles figures de contredanse et valse.
Les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance dans cette branche d'éducation sont sûres d'obtenir des succès, fussent-elles douées des moindres dispositions.
CONDITIONS.
Chaque mois payable d'avance.
Deux leçons par semaine seront données à l'académie à 6 heures du soir, lundi et jeudi.
Le temps de ces deux leçons sera égal à celui de rôle.
Prix par mois, ... $8
Idem dans les institutions, 2 leçons par semaine, ... 8
Leçons particulières, lorsqu'il y aura plusieurs personnes réunies, 12 cachets pour chacune, ... 10
Leçons pour des personnes, 12 cachets idem, ... 12
Leçons individuelles, idem 18
Il sera fait une réduction pour les pères et mères qui auront plusieurs enfans. Les personnes inconnues sont priées de produire de bons renseignements avant d'être admises. 5d

CHAMPAGNE—160 paniers champagne à vendre par WM. C. TOMPKINS & co,
11 déc 66, rue du Camp.

SACS EN PITRE—300 sacs à vendre par
11d R. H. WHITE, 40 Poydras.

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI, Wheeling et Pittsburg—Le steamer VERMONT, capitaine [illegible], ayant été retardé, partira positivement samedi, 14 courant, à 10 heures, pour les ports susdits. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
13d J. VAIRIN & co, 26 Poydras

STEAMER A VENDRE.
Le steamer WELLINGTON, du port de 179 tonneaux; ayant été retouché à neuf, et étant fourni de tout ce qui est nécessaire, sera vendu par le soussigné. Pour les conditions, s'adresser à
13 d WILLIAM BROWN, 26 Gravier.

POUR Shreveport et les ports intermédiaires sur la rivière rouge. Le steamer GENERAL SCOTT, Capitaine Denton, ayant la principale partie de sa cargaison engagée, partira positivement dimanche 15 décembre courant, à 10 heures. Pour fret et passage s'adresser à bord ou à
SAMUEL BELL,
13 déc 89 Magasin.

POUR ARKANSAS et les ports intermédiaires—Le steamer BURLINGTON, capitaine J. E. Mitchell, est prêt à recevoir du fret et en ayant une grande partie engagée, partira pour les ports susdits et ceux intermédiaires samedi, le 14 du courant, à 4 heures p. m. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
13 dec BOGERT & HAWTHORN, 63, Grav.

POUR WILLIAMS, MARION, VICKSBURG, Warrenton, New Carthage, G. Gulf, Rodney, Natchez et Fort Adams—Le steamer neuf PANOLA, tirant peu d'eau, capitaine D. B. Mosby, est maintenant en chargement, et partira pour les ports susdits et ceux intermédiaires, samedi le 14 du courant, à 4 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le bas de la rue du Canal, ou à
J. HALL & A. B. BEIN,
12 dec 19, Nouvelle Levée.

POUR LOUISVILLE, Paducah, Smithland, Mills Point, Randolph et Memphis—Le steamer WM. FRENCH, capitaine R. McConnell, partira pour les ports susdits et ceux intermédiaires, aujourd'hui vendredi, 13 du courant, à midi. Les passagers sont priés de se trouver à bord à cette heure
13 dec R. SHANNON & BROTS, agents

POUR LOUISVILLE Smith land, Paducah, Mills Point, Randolph, et Memphis—Le steamer NORFOLK, capitaine Jno. Smith partira pour les ports susdits et ceux intermédiaires samedi, le 14 du courant, à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
PIERCE, SHANNON & BROTHERS,
12 d 57, Magasins.

POUR VICKSBURG ET Millikens' Bend—Le steamer TUSKINA, capit A. Gilland, est maintenant prêt à recevoir du fret et partira positivement le 13 du courant, à 5 heures. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
12d J. HALL & A. B. BEIN, 9 N. Levée

POUR YAZOO CITY Vicksburg, Grand Gulf, Rodney & Natchez—Le steamer ALEXANDER PORTER, capitaine Cosling, partira pour les ports ci-dessus vendredi, 13 courant, à dix heures a. m. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
11 dec J. HALL & A. B. BEIN.

POUR MATAMOROS—La goëlette CUMANCHE, ayant une partie de son chargement arrêté, partira sous peu de jours. Pour passage et balance du fret, s'adresser au capitaine à bord ou à J. T. LAGUERENNE & Co,
13 dec 57, Tchoupitoulas

POUR LA HAVANE—La goëlette LONE, capitaine Harvey, partira positivement samedi, 14 du courant. Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à
13 l R. GRONING & co.

POUR LIVERPOOL—Le navire A 1, MARY-ANN, capt. Soulé, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton et passage s'adresser à S & J P WHITNEY, 73 Camp. 13 dec

POUR BOSTON—Le navire A 1, BRUNETT, cap. Robinson, peut prendre encore 200 balles de coton. Il partira pour le susdit port, mercredi le 18 courant, pour fret et passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la Presse à coton du Mississippi ou à
JOHN A MERRITT,
13 dec 53, Camp.

POUR LE HAVRE—Le beau navire TIGER, capitaine Baker, ayant la moitié de sa cargaison à bord, partira immédiatement. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser,
11 dec S. et J P WHITNEY, 73 Camp

POUR COWES ET UN MARCHE—Le navire fin voilier COPERNICUS, capitaine Harslope, partira immédiatement pour les ports ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
10 déc R GRONING & Co.

POUR MATAMORAS—Premier bâtiment—La goëlette WATCHMAN, capt. Murray, partira positivement le samedi, 14 courant. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
W. F. VIGERS & Co, 30 Bienville

POUR LA HAVANE—Le brick ESCALUS, capitaine Taylor, partira positivement [illegible]. Pour partie de chargement, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à
10 R. GRONING & Co.

POUR MARSEILLE—Le navire fin voilier le CARDINAL DE CHEVERUS capitaine Clement, à son chargement engagé, et partira sous le plus bref délai. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord vis à vis la [illegible] JOSEPH LALLANDE,
10 d—6 94, Nouvelle Levée.

A FRETER pour un des ports de la Méditerranée—Le brick français neuf CONDOR, du port de 500 balles, maintenant en déchargement entre les deux halles. S'adresser au capitaine à bord, ou à
TH. BARBANCEY,
7 dec 6, Conti

POUR TABASCO—La goëlette BANNER, capt Alexander, ayant une partie de son fret engagé, partira sous le plus bref délai. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
3 d—6 HENRY TETE, 13 rue Conti.

POUR MARSEILLE—La barque française ERNEST, capt. Voisin ayant la majeure partie de sa cargaison engagée et à bord, partira le 15 courant. Pour fret de 30 balles, ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
J P BONNET, 3, Royale 4dec

VENTES A L'ENCAN.

PAR GUINAULT & DELASSUS.
IL sera vendu samedi prochain, 14 du courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis.
Un Lot de Terre situé dans le faubourg Marigny mesurant 34 pieds de face à la rue des Grands Hommes, sur 120 pieds de profondeur, entre les rues Bagatelle et Union. Ensemble une maisonnée à quatre appartemens, deux cabinets, galerie, cuisine, le tout en très bon état, écurie, chambre à domestique, puits, latrines, &c. Le tout conformément à un plan dressé par M. Vuilquin, architecte, sous la date du 6 novembre 1839, lequel plan est maintenant déposé à la Bourse. Cette propriété est louée jusqu'au 19 juillet 1840 pour $180, et est louée à bail à raison de $30 par mois jusqu'au mois de septembre prochain.
Conditions, 1/3 comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 10 dec

PAR J. A. BEARD & KENDIG,
IL sera vendu à l'encan vendredi, 13 courant, à 4 heures, dans la rue Baronne, deux portes de la rue Julie.
Une quantité de meubles de ménage, comprenant des lits en acajou et chaises, tables à dîner et à centre, sofas, bureaux, bibliothèque, lits de fer en acajou et autres, lampes astrales, vers coupés, chandeliers plaqués, cabarets, huiliers, etc.
Aussi—Les ustensiles de cuisine.
Conditions—Comptant. 10 d

Vente de curatelle.
PAR J. A. BEARD.
IL sera vendu samedi, 14 courant à 10 heures, au coin des rues Julie et Levée, par ordre de l'honorable Cour des Preuves.
Les meubles de feue Mme. Eleanor McMahon comprenant armoires, sideboards, bibliothèque, tables à dîner et à centre, chaises en acajou et autres, bois de lit et linges de lit, manteaux de nuit, faïence porcelaine, verres, fers à repasser, grilles en cuivre ustensiles de cuisine, &c.
Conditions, comptant. 5 dec

AUX ENTREPRENEURS
PAR BEARD ET KENDIG.
IL sera vendu vendredi matin, 13 courant, à 10 heures, sur la Levée, en face la presse à coton d'Orléans
50,000 briques du Nord, bien cuites, en débarquement du navire New England.
Conditions—comptant.

PAR J. LEVY.
IL sera vendu à 10 heures, samedi prochain le 14 du courant, à la rue Magasin no 53—Un Omnibus de seconde main et un [illegible] qui est en état de service. 12d

PAR BEARD & KENDIG
IL sera vendu à l'encan samedi, 14 courant, à midi, à la Bourse St Louis, à la Cité
Le nègre SAUNI, âgé de 24 ans, bon chauffeur et matelot de bateau à vapeur, garanti seulement [illegible]
Conditions—6 mois de crédit en donnant des billets endossés portant hypothèque jusqu'au paiement final.
L'acte de vente pardevant J. B. Marks, Esq aux frais de l'acquéreur 12 déc

Vente sans réserve
PAR BEARD & KENDIG.
IL sera vendu samedi, 14 courant, à midi à la Bourse de la Cité, rue St. Louis.
La moitié indivise d'un LOT DE TERRE, situé dans l'îlet formé par les rues Jackson, Tremé et Canal, connu le No. 7 de l'îlet No. 11, sur un plan tiré par L. Pilie, Esq arpenteur et déposé en l'étude de F. De Armas Esq. daté le 9 décembre 1823. La dite moitié de lot mesure 25 pieds de face à la rue Jackson sur 120 pieds de profondeur, mesure française.
Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet dû le 1er avril 1840 pour $643 33 la balance comptant.
L'acte de vente pardevant J. B. Marks, Esq aux frais de l'acquéreur. 12 déc

PAR R. B. SYKES.
IL sera vendu samedi, 14 du courant, à 10 heures, à sa maison, encoignure des rues Union et Philippa. Un assortiment de meubles, consistant en commodes, bois de lits, chaises, tables, miroirs etc. 121

PAR FAUCHE:
IL sera vendu samedi, 14 du courant, à la Bourse de la Cité,
UNE MAISON de deux appartemens, bâtie sur un terrain, sur le faubourg Tremé, mesurant 23 pieds de face à la rue Villeré sur 30 pieds de profondeur entre les rues St. Philippe et Dumaine.
La négresse MODESTE, âgée d'environ 22 ans, blanchisseuse repasseuse et pâtissière, garantie, etc.
Conditions—moitié comptant et moitié à six mois de terme avec billets endossés hypothèque, etc.
Tous les jours livres et autres objets au bureau du susdit encanteur, passage de la Bourse. 12d

PAR J. A. BEARD & KENDIG.
Esclaves de la vente à vendre.
IL sera vendu à l'encan samedi, 14 du courant, à midi, à la Bourse St. Louis, les esclaves suivants, tous sujets et bien disposés.
ALLEN, âgé de 35 ans, bon sujet,
SARAH, du do 14 do, bonne et domestique,
MARY do do 19 do, négresse de champ,
HARRY, do do 32 do, cocher et bon domestique,
HARRIET, do do 20 do, femme d'Harry, négresse de champ,
SMITH, do do 3 do, [illegible], ces trois esclaves forment une famille,
NATHAN, âgé de 28 ans, laboureur très capable.
Les nègres ci-dessus sont pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi, à l'exception de Harry, qui est un peu attaqué de la pierre.
Conditions de la vente—Moitié comptant, la balance à 4 et 6 mois de crédit en donnant des billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'au parfait paiement.
Les actes de vente pardevant J. B. Marks, Esq. notaire pub. aux frais des acquéreurs. 12 déc

Succession de Charles Kosschus.
PAR FERNANDEZ & WHITING.
Magasin rue de Chartres No 107.
SAMEDI, 14 du courant, à 4 heures de l'après-midi, rue de l'Esplanade, entre les rues Amour et Craps, en vertu d'un ordre de la cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nelle-Orléans en date du 12 novembre 1839, il sera vendu sur les lieux, les meubles et les hardes du dit défunt.
Conditions—Comptant. 4 déc

VENTES A L'ENCAN.

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de coton endommagé.
IL sera vendu vendredi, 13 du courant, à 4 1/2 heures, [illegible] vis-à-vis la rue Girod [illegible] coton endommagé, pour le compte de qui il appartiendra.
Conditions, comptant. 13 dec

PAR BEARD & KENDIG
Au propriétaire de chevaux de course.
IL sera vendu à l'encan, aujourd'hui 13 courant aussitôt après la course des 4 milles
DEUX NEGRES, tous deux bien connus pour être d'excellents cavaliers, entièrement garantis exempts de tous vices et maladies prescrit par la loi.
L'acte de vente pardevant J. B. Marks, aux frais de l'acquéreur.
Conditions—Comptant. 13 d

PAR BEARD & KENDIG.
IL sera vendu aujourd'hui, 13 du courant, à 4 heures P M, dans la rue Baronne à deux portes de la rue Julie:
Une Voiture de famille.
Conditions—Comptant.

PAR HEWLETT ET CENAS
Coton endommagé.
IL sera vendu samedi le 14 du courant à 11 heures du matin, sur la Levée, près de la rue Gravier—100 balles coton endommagé, pour le compte de qui il appartiendra.
Conditions—comptant. 13 déc

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu demain Samedi, à 4 heures de l'après-midi sur la Levée, vis-à-vis l'Hôtel des Monnaies, en débarquement du navire "l'Arthémise" venant de Bordeaux;
1000 caisses Vin rouge St-Julien;
300 do do St Estèphe;
100 do Fruits assortis à l'eau-de-vie;
10 do Prunes;
715 paniers Huile d'olive;
65 tierçons Vin blanc Haut Barsac;
26 do Vinaigre blanc;
400 paniers Anisette,
12 pipes Eau-de-vie marque Dussaut Je;
10 balles contenant 10,000 bouchons chaque;
20 sacs contenant 1,000 do fins longs, chaque.
Conditions à la vente. 13 dec—2

PAR M. BARNETT Sr.
Vente renvoyée.
IL sera vendu samedi prochain, 14 du courant, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis:
La négresse NELLY, âgée d'environ 24 ans, bonne blanchisseuse et repasseuse, domestique de maison, gardienne d'enfant, recommandée sous tous les rapports.
La négresse SUZANNE, âgée d'environ 34 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, domestique de maison et excellente gardienne d'enfant avec son fils Adams, âgé d'environ 9 ans, domestique de maison, très intelligent, tous deux sont recommandés sous tous les rapports.
Conditions, comptant.
Ces esclaves appartiennent à une personne respectable qui les recommande et qui ne s'en défait que par suite d'un pressant besoin. 13 dec

PAR M. BARNETT, Sr.
IL sera vendu samedi, 14 du courant, à midi, à la Bourse, rue St. Louis:
Un LOT ou morceau de TERRE, situé sur le bord de la mer, Passe Christian, près Chimney, contenant un demi arpent de face sur le lac, sur 28 arpents de profondeur, désigné par le no. 35, sur un plan fait par A. Juerard, lequel sera déposé à la Bourse le jour de la vente.
Conditions comptant. L'acte de vente pardevant Barnett, Esq. notaire, public, aux frais de l'acheteur. 13 dec

PAR BEARD & KENDIG
IL sera vendu à l'encan, samedi, 14 du courant, à midi, à la Bourse de la rue St. Louis, les esclaves suivants
Nathan, âgé de 23 ans, bon drayman et cocher,
Ephraim, 17 do bon laboureur,
Joe, 46 do do.
Les nègres susdits sont exempts des vices et maladies prescrites par les lois.
Conditions comptant.
L'acte de vente pardevant J. B. Marks Esq. notaire aux frais des acquéreurs. 13 d

PAR R. B. SYKES.
IL sera vendu Samedi, 14 du courant, à 10 heures, à son magasin d'encan No. 51 rue des Magasins, au compte de qui il appartiendra.
45 Pièces Toile d'Emballage endommagée—Ensuite—50 Paniers Vin Champagne mousseux, Vin Claret, Fruits à l'eau-de-vie, Cerises do, Fromage, Savon, Vin, Eau-de-vie, Genièvre, Hardes, &c
12 dec—2

PAR BEARD & KENDIG.
IL sera vendu Jeudi, 17 du courant, à 10 heures du matin, au magasin d'encan No. 62 rue de la Commune.
Un assortiment de Bottes, Souliers, Brodequins, chapeaux, Casques, Châles Ecossais, Draps à longue aune, &c.
Conditions comptant. 13 dec

PAR P. E. TRICOU.
Succession de feu Pierre Norbert Boudousquié.
Le [illegible] décembre 1839, à 11 heures du matin, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 10 décembre 1839, il sera offert en vente publique, à l'encan, à sa demeure située sur la rive droite du fleuve en face de la Nouvelle Orléans, les effets appartenant à la dite succession, consistant en meubles, argenterie, livres, batterie de cuisine, esquifs, voitures, vaches laitières, et leurs veaux, bœufs, chevaux, etc. etc. etc.
Conditions comptant.
13 dec—13, 16, 19 et 23.

PAR R. B. SYKES.
Vente de Syndic.
IL sera vendu mercredi, 25 courant, à 10 heures, dans la rue St. Jean, entre les rues Julia et Girod à la demeure de E. Wells, en vertu d'un ordre de l'honorable cour de district judiciaire de la Louisiane, et sous la direction du syndic des créanciers d'Erastus Wells.
Divers articles de meubles meublans, abandonnés par lui insolvable à ses créanciers.
Conditions, comptant. 121—13,21,25

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St. Jean Baptiste—Lundi 13 janvier 1840, à 10 heures du matin et jours suivans, s'il y a lieu, il sera procédé par le juge ex-officio encanteur soussigné, sur l'habitation après décrite, en vertu d'un jugement de la cour du quatrième district judiciaire de cet Etat, en date du sept présent mois, à la vente publique des biens dont moitié indivise appartenant à la succession de feu Jean Baptiste Hymel, un huitième indivis à Octave Hymel et un huitième indivis à Madame Frederic Bourg, [illegible] en vertu d'un décret rendu ce jour là par la cour des preuves de cette paroisse, [illegible] la vente publique des biens appartenant [illegible] succession, savoir:
Biens dont trois quarts indivis appartiennent à la succession, un huitième indivis audit Octave Hymel et un huitième indivis à ladite dame Burcard:
1. Une certaine quantité de bois de charpente, [illegible]
2. 19 nègres et une négresse [illegible]
3. Une habitation établie en sucrerie, située dans cette paroisse sur la rive droite du Mississipi, [illegible] un moulin à scie [illegible] Cincinnati de la force d'environ seize chevaux, [illegible] ayant quatre citernes, et pouvant contenir [illegible] boucauts, 75 arpens de sucrières [illegible] pour planter environ 70 arpens.
N. B. Un terrain faisant partie de cette habitation [illegible] de la vente.
Biens appartenant en totalité à ladite succession:
1. Des marchandises sèches, un billard pourvu de ses accessoires, quelques meubles, effets de ménage et batterie de cuisine, une certaine quantité de bœufs non domptés, de vaches laitières et de veaux, 12 mulets, deux charrettes [illegible]
2. Une maison à étage, deux petites maisons, [illegible] magasin, deux cuisines, deux cabanes à nègres, une écurie et un four, sis sur l'habitation ci-dessus décrite et pour être enlevés.
3. 26 esclaves, savoir 14 hommes parmi lesquels sont trois charretiers et laboureurs et de bons nègres [illegible] 10 femmes dans le nombre desquelles se trouvent des domestiques, cuisinières, blanchisseuses [illegible] des négresses de champ, et 12 enfants [illegible] vendus avec leurs mères.
CONDITIONS.
Les biens meubles payables en tout mars 1840.
Les esclaves payables un tiers en tout mars 1840, un tiers en tout mars 1841 et un tiers en tout mars 1842.
L'habitation payable un quart en tout mars 1840 et [illegible] en tout mars des années 1841 et 1842.
[illegible] par coupons endossés à satisfaction et payables au bureau du greffier de la cour de la paroisse [illegible] avec réserve d'hypothèque [illegible] l'habitation jusqu'à parfait paiement [illegible] certificat et inscription [illegible] hypothèque à la charge des acquéreurs.
Paroisse St. Jean Baptiste, [illegible] 1839
121—4 1ps T. LEBLANC, juge.

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de coton avarié.
IL sera vendu samedi, 14 courant à 4 heures et 1/2 P. M. à la Presse à coton d'Orléans 70 balles coton avarié, vendues pour le compte de qui il appartiendra.
Conditions—Comptant. 13 dec

PAR J. LEVY.
Vente de Syndics.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Charles Maurian, juge de la cour de paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans et sous la direction de Ralph Jacob, syndic, il sera vendu, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, samedi, 10 janvier 1840, les lots et parties de lots ci-après désignés abandonnés par Fogg & Black à ses créanciers, savoir:
DEUX LOTS DE TERRE près la Passe Christian, no 17 et 18, sur un plan tracé par Louis Surgi le [illegible] janvier 1836, et déposé en l'étude de Wm. [illegible], not. pub. Ces lots mesurent chacun [illegible] de face au Golfe du Mexique sur 126 [illegible] de profondeur.
DOUZE LOTS DE TERRE situés dans la ville de Carrollton, dans l'îlet no 22, ayant chacun 30 pieds de face sur 122 pieds de profondeur, à l'exception de deux qui ont 152 pieds 6 pouces de profondeur, et deux lots formant encoignure.
Un lot dans le faubourg Franklin, mesurant 29 [illegible] 6 pouces et 1 ligne de face à la rue [illegible], entre les rues Marigny et Mandeville, sur une profondeur de 27 pieds 8 pouces et 6 lignes.
La moitié indivise de deux lots de terre situés au faubourg Marigny, [illegible] 30 pieds de face à la rue Union sur 125 pieds de profondeur [illegible] et l'autre lot [illegible] sur la rue Victor et mesure 30 pieds de face sur 125 pieds de profondeur.
Douze [illegible] de la Compagnie de Granite de la Nouvelle [illegible] et Orland, dont la carrière est située [illegible] de Maine.
Les actes de vente pardevant H. B. Cenas, notaire public, aux frais des acquéreurs.
Conditions—6 mois de crédit en donnant des billets endossés à satisfaction et les billets [illegible] portant un intérêt de 10 pour cent.
13d—4 1ps

PAR J. B. BLACHE.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 3 décembre 1839, et à la requête de Mr. La. Pilie, syndic provisoire des créanciers de E. Pinguet,
Il sera vendu, le Jeudi, 26 du courant, à midi précis, à l'encoignure des rues Royale et Ste. Anne. La Pharmacie abandonnée à ses créanciers par le dit E. Pinguet.
Conditions—Deux, quatre et six mois de crédit, à bons billets endossés à la satisfaction du syndic, portant hypothèque [illegible]
N. B. Le magasin sera ouvert la veille jusqu'à 10 heures du matin. 11d—13-16 18-23-26.